

**DEPARTEMENT DU NORD**  
**Arrondissements de Douai et Valenciennes**

**Communes de MONCHECOURT – AUBERCHICOURT et  
EMERCHICOURT**

**Enquête publique du 18 novembre au 18 décembre 2020  
relative à la demande d'autorisation d'exploiter le parc  
éolien d'Ostrevent par la société Les Vents du Douaisis**



**Dossier comprenant quatre parties**  
**1 – Rapport portant sur l'enquête publique**  
**2 – Pièces complémentaires au rapport**  
**3 – Conclusions et avis**  
**4 – Annexes**

**4<sup>ème</sup> partie : ANNEXES**

**Etabli en 2 exemplaires**

- Préfecture du Nord : 1 exemplaire
- Tribunal Administratif : 1 exemplaire

**Hubert Derieux**  
commissaire enquêteur

N°	Désignation
1	Décision du Président du Tribunal Administratif de Lille
2	Arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique
3	Avis d'enquête publique
4	Accusé de réception de la lettre de notification au commissaire enquêteur
5	Lettre d'envoi des pièces aux mairies
6	Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
7	Parution dans la Voix du Nord du vendredi 30 octobre 2020
8	Parution dans l'Observateur du Douaisis du jeudi 29 octobre 2020
9	Parution dans l'Observateur du Valenciennois du vendredi 30 octobre 2020
10	Parution dans la Voix du Nord du vendredi 20 novembre 2020
11	Parution dans l'Observateur du Douaisis du jeudi 19 novembre 2020
12	Parution dans l'Observateur du Valenciennois du vendredi 20 novembre 2020
13	Lettre de remise du procès-verbal de synthèse et accusé de réception
14	Lettre d'envoi du mémoire en réponse
15	Décision à mi-enquête (relatif à prolongation et réunion publique)
16	Rapport de l'inspection des Installations Classées
17	Réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAE
18	Délibérations des Conseils Municipaux
19	Présentation du projet à Monchecourt (juillet et septembre 2020) même présentation à Auberchicourt (juillet 2020) et Emerchicourt (août 2020)
20	Information – publicité locale : dépliant, écho municipal
21	Lettre de demande de délai
22	Lettre de remise des dossiers, du rapport, des conclusions à l'autorité organisatrice de l'enquête
23	Lettre de remise des dossiers, du rapport, des conclusions au tribunal administratif

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

28/09/2020

N° E20000077 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu, enregistrée le 23/09/2020, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation pour l'exploitation d'un projet éolien "d'Ostrevent" de 6 éoliennes sur le territoire des communes d'Auberchicourt, Monchecourt et Emerchicourt ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et L.181-10 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Hubert DERIEUX, géomètre expert, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, au Directeur de la SAS Les Vents du Douaisis et à Monsieur Hubert DERIEUX.

Fait à Lille, le 28/09/2020

Le Président,

Christophe HERVOUET

Pour expédition conforme,  
Pour le greffier en chg J; ;  
L'adjoint administratif délégué



Hubert DERIEUX  
Commissaire Enquêteur



Préfecture du Nord

Secrétariat général

Direction de la coordination  
des politiques interministérielles

Bureau des installations classées  
pour la protection de l'environnement

Ref : DCPI-BICPE/YA

#### ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande présentée par la société Les Vents du Douaisis en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes d'AUBERCHICOURT, MONCHECOURT et EMERCHICOURT.

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L123-3 à L123-18, L181-10, L512-1, R123-3 à R123-27 et R181-36 à R181-38 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, M. Michel LALANDE ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benoît READY, directeur de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

Vu l'ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**Hubert DERIEUX**  
Commissaire Enquêteur

Vu l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-453 du 21 avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la demande présentée le 25 juillet 2018, complétée les 17 octobre 2019 et 27 mai 2020 par la SAS Les Vents du Douaisis, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BLENDÉCQUES en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes d'AUBERCHICOURT, MONCHECOURT et EMERCHICOURT ;

Vu les études d'impact et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande ;

Vu le rapport en date du 30 juin 2020 de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement portant avis sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'autorisation d'exploiter susvisé ;

Vu l'absence d'avis de l'Agence Régionale de la Santé des Hauts-de-France ;

Vu les avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord en date des 6 septembre 2018 et 18 novembre 2019 ;

Vu l'avis de la Direction départementale des territoires et de la mer et du Nord en date du 26 juin 2020 ;

Vu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France en date du 03 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Ministre chargé de l'aviation civile en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Ministre de la défense en date du 18 septembre 2018 ;

Vu l'avis de l'architecte des Bâtiments de France en date du 10 juin 2020 ;

Vu l'absence d'avis du service du service régional de l'archéologie du Nord ;

Vu l'avis des opérateurs radars et de VOR en date du 26 juillet 2018 ;

Vu la décision en date du 28 septembre 2020 du président du tribunal administratif de Lille désignant, en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur Hubert DERIEUX, géomètre expert retraité ;

Considérant que les conditions pour la tenue d'une enquête publique sont réunies ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Nord ;

## ARRETE

### CHAPITRE 1 : OBJET DE L'ENQUÊTE

Article 1.1. - La demande présentée par la SAS Les Vents du Douaisis, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BLENDÉCQUES en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes d'AUBERCHICOURT, MONCHECOURT et EMERCHICOURT comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m ;**

**sera soumise à l'enquête publique, pendant trente et un jours consécutifs, du mercredi 18 novembre 2020 à 9h au vendredi 18 décembre 2020 à 18 heures, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.**

Les procédures intégrées à la demande sont :

- pour les éoliennes terrestres, l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne ;
- absence d'opposition intégrée au titre des sites Natura 2000.

## CHAPITRE 2 : MESURES DE PUBLICITÉ

### Article 2.1 – Accès au dossier

Un exemplaire « papier » du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse apportés à celui-ci par le demandeur, les avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, du Ministre chargé de l'aviation civile, du Ministre de la défense, de l'Architecte des Bâtiments de France, des opérateurs radars et de VOR sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit du 18 novembre au 18 décembre 2020 en mairies de MONCHECOURT, siège de l'enquête, place Maxime Béghin, d'AUBERCHICOURT Place Suzanne Lanoy, et d'EMERCHICOURT 5 rue Pablo Picasso, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de ces mairies, sous réserve du respect des règles sanitaires en vigueur liées à la Covid-19.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevent> et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2020>.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête en mairie de MONCHECOURT, siège de l'enquête, et d'AUBERCHICOURT, aux heures d'ouverture de ces mairies, ainsi qu'en Préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE, selon les conditions de réception du public (sur rendez-vous) aux heures d'ouvertures, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30.

Toute personne peut, par ailleurs, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Nord, dès la publication du présent arrêté.

Enfin, des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de : Jarvica ENGUENG, Chef de projet, entreprise Boralex, au 07 72 20 20 60 ou via l'adresse mail [jarvica.engueng@boralex.com](mailto:jarvica.engueng@boralex.com)

### Article 2.2 – Avis au public

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes d' ABSCON, ANICHE, ARLEUX, AUBENCHEUL-AU-BAC, AUBERCHICOURT, AUBIGNY-AU-BAC, BOUCHAIN, BUGNICOURT, BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES, BRUNEMONT, CANTIN, ECAILLON, EMERCHICOURT, ERCHIN, ERRE, ESCAUDAIN, FECHAIN, FENAIN, FRESSAIN, FRESSIES, GUESNAIN, HEM-LENGLET, LEWARDE, LOFFRE, MARCQ-EN-OSTREVENT, MARQUETTE-EN-OSTREVENT, MASNY, MASTAING, MONCHECOURT, MONTIGNY-EN-OSTREVENT, PAILLENCOURT, PECQUENCOURT, RIEULAY, ROEULX, ROUCOURT, SOMAIN, VILLERS-AU-TERTRE, WAVRECHAIN-SOUS-FAULX, et WASNES-AU-BAC, mairies d'implantation et de rayon dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées. Ce certificat d'affichage devra être envoyé par les maires à la Préfecture – Bureau des ICPE – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE CEDEX, qui en transmettra une copie au commissaire enquêteur.

En outre, l'avis, conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012, sera affiché, visible et lisible de la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Par ailleurs, l'enquête sera annoncée quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, par les soins du préfet du département du Nord, et aux frais du demandeur, dans les journaux « La Voix du Nord », « L'Observateur du Douaisis », « L'Observateur du Valenciennois » et sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2020>.

### CHAPITRE 3 : DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Article 3.1. - Monsieur Hubert DERIEUX, géomètre expert retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies de MONCHECOURT, AUBERCHICOURT et EMERCHICOURT, aux lieux de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

**MONCHECOURT, siège de l'enquête, Place Maxime Béghin :**

- mercredi 18 novembre 2020 de 9 à 12 heures
- samedi 12 décembre 2020 de 9 à 12 heures
- vendredi 18 décembre 2020 de 15 à 18 heures

**AUBERCHICOURT, Place Suzanne Lanoy :**

- mardi 24 novembre 2020 de 9 à 12 heures
- mercredi 2 décembre 2020 de 15 à 18 heures

**EMERCHICOURT, 5 rue Pablo Picasso :**

- vendredi 27 novembre 2020 de 9 à 12 heures
- samedi 5 décembre 2020 de 8h30 à 11heures30

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation dossier, gestion du registre, réception documents, communication des dépositions au commissaire enquêteur, ...), ainsi que la mise en œuvre des mesures barrières et de distanciation notamment à l'occasion des permanences du commissaire enquêteur (organisation des files d'attente et du filtrage, gestion de l'ouverture et de la fermeture des lieux, fléchage du local, mise à disposition du gel hydro-alcoolique pour désinfection éventuellement, de gants pour la manipulation du dossier d'enquête et du registre, introduction dans la salle où le commissaire enquêteur tient ses permanences d'une personne à la fois, voire deux au maximum, en leur demandant, avant d'entrer de porter leur masque, à l'entrée de la salle, distanciation en salle de permanence avec la mise à disposition de masques et gel hydroalcoolique, mise à disposition d'une salle d'attente pour le public venant consulter le commissaire enquêteur en faisant respecter les mesures de distanciation...) seront assurées par les mairies de MONCHECOURT, AUBERCHICOURT et EMERCHICOURT, gestionnaires des lieux de permanence, après concertation avec le commissaire enquêteur.

Article 3.2. - Les observations et propositions écrites seront consignées dans les registres ouverts, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, en mairies de MONCHECOURT, AUBERCHICOURT et EMERCHICOURT.

Des observations et propositions peuvent également être transmises :

- par voie électronique sur le registre numérique à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevent> ou sur l'adresse, [projet-eolien-d-ostrevent@mail.proxiterritoires.fr](mailto:projet-eolien-d-ostrevent@mail.proxiterritoires.fr) (préciser enquête publique parc éolien d'Ostrevent) ;
- exceptionnellement de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de MONCHECOURT, Place Maxime Béghin, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant enquête publique projet éolien d'Ostrevent).

En vue de permettre leur lecture, pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public, notamment celles écrites sur les registres papier en mairies et lors des permanences seront consultables par celui-ci dans les meilleurs délais :

- sur le site internet du registre numérique : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevent>
- Le report des observations et propositions (par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire enquêteur) déposées par le public sur les registres mis à la disposition du public dans les mairies, est réalisé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

#### CHAPITRE 4 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

Après clôture de l'enquête le 18 décembre 2020 à 18 heures, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de 15 jours, ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra au Préfet du Nord, les dossiers de l'enquête comprenant les registres accompagnés des observations du public ainsi que son rapport et ses conclusions motivées. Ces derniers documents signés devront également être joints en version numérique sur clé USB. Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée du commissaire enquêteur et après avis de l'exploitant. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2020> à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le Préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les conseils municipaux d' ABSCON, ANICHE, ARLEUX, AUBENCHEUL-AU-BAC, AUBERCHICOURT, AUBIGNY-AU-BAC, BOUCHAIN, BUGNICOURT, BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES, BRUNEMONT, CANTIN, ECAILLON, EMERCHICOURT, ERCHIN, ERRE, ESCAUDAIN, FECHAIN, FENAIN, FRESSAIN, FRESSIES, GUESNAIN, HEM-LENGLET, LEWARDE, LOFFRE, MARCQ-EN-OSTREVENT, MARQUETTE-EN-OSTREVENT, MASNY, MASTAING, MONCHECOURT, MONTIGNY-EN-OSTREVENT, PAILLENCOURT, PECQUENCOURT, RIEULAY, ROEULX, ROUCOURT, SOMAIN, VILLERS-AU-TERTRE, WAVRECHAIN-SOUS-FAULX et WASNES-AU-BAC, pourront formuler leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

#### CHAPITRE 5 : NOTIFICATIONS

Le Secrétaire Général de la préfecture du Nord et Messieurs les Sous-Préfets de DOUAI et VALENCIENNES sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée aux :

- Sous-Préfet de CAMBRAI ;
- Maires d' ABSCON, ANICHE, ARLEUX, AUBENCHEUL-AU-BAC, AUBERCHICOURT, AUBIGNY-AU-BAC, BOUCHAIN, BUGNICOURT, BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES, BRUNEMONT, CANTIN, ECAILLON, EMERCHICOURT, ERCHIN, ERRE, ESCAUDAIN, FECHAIN, FENAIN, FRESSAIN, FRESSIES, GUESNAIN, HEM-LENGLET, LEWARDE, LOFFRE, MARCQ-EN-OSTREVENT, MARQUETTE-EN-OSTREVENT, MASNY, MASTAING, MONCHECOURT, MONTIGNY-EN-OSTREVENT, PAILLENCOURT, PECQUENCOURT, RIEULAY, ROEULX, ROUCOURT, SOMAIN, VILLERS-AU-TERTRE, WAVRECHAIN-SOUS-FAULX et WASNES-AU-BAC ;
- Présidents de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent, de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, de la Communauté d'Agglomération du Douaisis et de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI ;
- Commissaire-enquêteur ;
- Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Fait à Lille, le **16 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur

Benoît READY

**Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

----

**Communes d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La SAS Les Vents du Douaisis, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BLENDÉCQUES a déposé un dossier en vue d'obtenir une autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT.

Les procédures intégrées à la demande sont :

- pour les éoliennes terrestres, l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne ;
- absence d'opposition intégrée au titre des sites Natura 2000.

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2020, cette demande sera soumise à enquête publique en mairies d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT **du mercredi 18 novembre 2020 à 9 heures au vendredi 18 décembre 2020 à 18 heures**, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse, les avis des services consultés, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies sous réserve du respect des règles sanitaires en vigueur liées à la COVID-19 et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre numérique à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevent> ou sur l'adresse projet-eolien-d-ostrevent@mail.proxiterritoires.fr (préciser enquête publique parc éolien d'Ostrevent) ;
- exceptionnellement de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de MONCHECOURT, Place Maxime Béghin, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant enquête publique projet éolien d'Ostrevent).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Monsieur Hubert DERIEUX, géomètre expert retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies de MONCHECOURT, AUBERCHICOURT et EMERCHICOURT, aux lieux de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

**MONCHECOURT**, Place Maxime Béghin, les **mercredi 18 novembre 2020 de 9 à 12h00**, **samedi 12 décembre 2020 de 9 à 12h00** et **vendredi 18 décembre 2020 de 15 à 18h00** ; **AUBERCHICOURT**, Place Suzanne Lanoy, les **mardi 24 novembre 2020 de 9 à 12h00**, **mercredi 2 décembre 2020 de 15 à 18h00** ; **EMERCHICOURT**, 5 rue Pablo Picasso, les **vendredi 27 novembre 2020 de 9 à 12h00** et **samedi 5 décembre 2020 de 8h30 à 11h30**.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevent> et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2020>.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête en mairies de MONCHECOURT, d'AUBERCHICOURT, aux heures d'ouverture de ces mairies, ainsi qu'en Préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE, selon les conditions de réception du public (sur rendez-vous) aux heures d'ouvertures, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 15h30.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Jarvica ENGUENG, Chef de projet, entreprise Boralex, au 07 72 20 20 60 ou via l'adresse mail [jarvica.engueng@boralex.com](mailto:jarvica.engueng@boralex.com)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2020> à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le Préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

**Hubert DERIEUX**  
Commissaire Enquêteur



## Annexe n° 4



Préfecture du Nord

Lille, le 12 1 OCT. 2020

Direction de la Coordination  
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées  
pour la protection de l'environnement

Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

Tél : 03 20.30.54.72

[pref-environnement-prefecture-du-nord@nord.gouv.fr](mailto:pref-environnement-prefecture-du-nord@nord.gouv.fr)

Monsieur,

Le président du tribunal administratif de Lille vous a désigné en qualité de commissaire-enquêtrice pour l'enquête publique, qui se déroulera **du 18 novembre 2020 à 09 heures au 18 décembre 2020 à 18 heures** sur la demande présentée par la société « Les Vents du Douaisis », afin d'obtenir une autorisation environnementale unique en vue d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT.

Je vous adresse, ci-joint, copie de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 ordonnant l'ouverture de cette enquête.

Un registre d'enquête sera déposé dans chacune des mairies des trois communes précitées. Il consignera les observations écrites ou orales du public et ces trois documents devront être signés et clos par vos soins à la fin de l'enquête.

Vous devrez être présent, à la disposition du public en mairies de **MONCHECOURT (siège de l'enquête), Place Maxime Béghin, les mercredi 18 novembre 2020 de 9 à 12h00, samedi 12 décembre 2020 de 9 à 12h00 et vendredi 18 décembre 2020 de 15 à 18h00 ; d'AUBERCHICOURT, Place Suzanne Lanoy, les mardi 24 novembre 2020 de 9 à 12h00, mercredi 2 décembre 2020 de 15 à 18h00 et d'EMERCHICOURT, 5 rue Pablo Picasso, les vendredi 27 novembre 2020 de 9 à 12h00 et samedi 5 décembre 2020 de 8h30 à 11h30.**

Il vous appartiendra de convoquer, dans les 8 jours suivant la clôture de l'enquête, l'auteur de la demande d'autorisation et de lui communiquer sur place les observations écrites et orales, celles-ci consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai maximum de 15 jours, un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, vous devrez me retourner, les exemplaires des dossiers déposés en mairies d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT dont toutes les pièces devront être revêtues de votre visa. Ces dossiers devront être accompagnés de votre rapport et des conclusions motivées signés (ainsi qu'une version numérique sur clé USB comprenant l'ensemble des pièces de votre retour d'enquête (rapport, conclusions signés ainsi que la totalité des annexes, en format PDF, dont chaque fichier ne doit pas excéder 50 Mo) sur la suite réservée à la demande.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex  
Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02  
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)  
Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

  
Hubert DERIEUX  
Commissaire Enquêteur

Je vous remercie de bien vouloir m'accuser réception de la présente lettre.

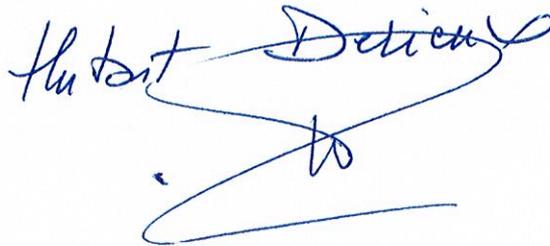
Mes services se tiennent naturellement à votre disposition pour toute autre précision.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma vive considération.

Pour le préfet et par délégation,  
La chef de bureau

  
Céline DOUAY

J' accuse réception de cette lettre de  
(notification) reçue le 21 octobre 2020



Hubert DERIEUX  
Commissaire Enquêteur

Monsieur Hubert DERIEUX  
29 Bd de la Liberté  
Résidence Belfort  
59400 CAMBRAI

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex  
Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)



Préfecture du Nord

Lille, le 23 OCT. 2020

Direction de la Coordination  
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées  
pour la protection de l'environnement

Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

Tél : 03 20.30.54.72

[pref-environnement-prefecture-du-nord@nord.gouv.fr](mailto:pref-environnement-prefecture-du-nord@nord.gouv.fr)

Le Préfet du Nord

aux

Destinataires in fine

**Objet :** Installations classées pour la protection de l'environnement  
Enquête publique sur la demande présentée par la SAS Les Vents du Douaisis, en vue d'obtenir une autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT.

**Réf :** Dispositions du code de l'environnement

**P.J. :** dossier « papier » et clé USB – copie de l'avis de la MRAE et réponse de l'exploitant - copie d'arrêté d'enquête publique - avis au public - modèle de certificat d'affichage - registre d'enquête ;

Je vous adresse ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique dans vos communes respectives **du 18 novembre 2020 à 09 heures au 18 décembre 2020 à 18 heures** sur la demande mentionnée en objet. Cet arrêté est accompagné du dossier mis à l'enquête, de l'avis de l'autorité environnementale, du registre d'enquête et d'avis au public en plusieurs exemplaires.

Je vous prie de bien vouloir faire afficher ces avis, conformément aux dispositions de l'article R123-11 du Code de l'Environnement et de l'arrêté ministériel du 24 avril 2012, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, **soit le 02 novembre 2020 au plus tard et jusqu'à la clôture de celle-ci, le 18 décembre 2020 inclus.**

Ces avis devront être affichés aux lieux habituels d'affichage et dans le voisinage de l'installation projetée, de manière à assurer une bonne information au public.

Je vous remercie de me retourner, dûment complété, le certificat constatant l'accomplissement de cet affichage dès la fin de l'enquête publique. Le dossier soumis à l'enquête devra être mis, pendant la durée de celle-ci, à la disposition du public pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Monsieur Hubert DERIEUX, en qualité de commissaire-enquêteur, sera présent dans vos mairies pour assurer les permanences ci-après :

**MONCHECOURT (siège de l'enquête)**, Place Maxime Béghin, les mercredi 18 novembre 2020 de 9 à 12h00, samedi 12 décembre 2020 de 9 à 12h00 et vendredi 18 décembre 2020 de 15 à 18h00 ;

**AUBERCHICOURT**, Place Suzanne Lanoy, les mardi 24 novembre 2020 de 9 à 12h00, mercredi 2 décembre 2020 de 15 à 18h00 ;

**EMERCHICOURT**, 5 rue Pablo Picasso, les vendredi 27 novembre 2020 de 9 à 12h00 et samedi 5 décembre 2020 de 8h30 à 11h30.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Je vous prie de bien vouloir lui fournir les moyens de s'acquitter de sa mission.

Je vous rappelle que le conseil municipal de votre commune, peut donner son avis sur la demande d'autorisation en application des dispositions de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Mes services se tiennent naturellement à votre disposition pour tout autre précision.

Pour le préfet et par délégation,  
La chef de bureau



Céline DOUAY

**Liste des destinataires :**

Maires des communes de :  
AUBERCHICOURT  
EMERCHICOURT  
MONCHECOURT

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Lille, le 23 octobre 2020

Direction de la Coordination  
des Politiques Interministérielles

Bureau des installations classées  
pour la protection de l'environnement

Affaire suivie par Yannick AFCHAIN

Tél : 03 20.30.54 72

[pref-environnement-prefecture-du-nord@nord.gouv.fr](mailto:pref-environnement-prefecture-du-nord@nord.gouv.fr)

Le Préfet du Nord

à

*Destinataires in fine*

**Objet :** Installations classées pour la protection de l'environnement

Enquête publique sur la demande présentée par la SAS Les Vents du Douaisis, en vue d'obtenir une autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT.

**Réf :** Dispositions du code de l'environnement

**P. J. :** 1 dossier numérique (clé USB) - copie de l'avis de la MRAe - copie d'arrêté d'enquête publique - avis au public - modèle de certificat d'affichage

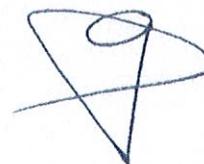
Je vous adresse ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique dans les communes d'AUBERCHICOURT, EMERCHICOURT et de MONCHECOURT **du 18 novembre 2020 à 09 heures au 18 décembre 2020 à 18 heures** sur la demande mentionnée en objet.

Je vous prie de bien vouloir faire procéder à l'affichage des avis au public, conformément aux dispositions de l'article R123-11 du Code de l'Environnement et de l'arrêté ministériel du 24 avril 2012, **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, soit le 02 novembre 2020 au plus tard et jusqu'à la clôture de celle-ci, le 18 décembre 2020 inclus.**

Je vous remercie de me retourner, dûment complété, le certificat constatant l'accomplissement de cet affichage dès la fin de l'enquête publique.

Je vous rappelle que le conseil municipal de votre commune peut donner son avis sur la demande d'autorisation en application des dispositions de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Mes services se tiennent naturellement à votre disposition pour tout autre précision.



Céline DOUAY  
J'approuve ce document  
avec ma signature  
juridiquement valable  
Pour le préfet et par  
délégation  
La chef de bureau  
23-10-2020 18:01:54

## **Liste des destinataires**

Maires des communes de :

ABSCON,  
ANICHE,  
ARLEUX,  
AUBENCHEUL-AU-BAC,  
AUBIGNY-AU-BAC,  
BOUCHAIN,  
BUGNICOURT,  
BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES,  
BRUNEMONT,  
CANTIN,  
ECAILLON,  
ERCHIN,  
ERRE,  
ESCAUDAIN,  
FECHAIN,  
FENAIN,  
FRESSAIN,  
FRESSIES,  
GUESNAIN,  
HEM-LENGLET,  
LEWARDE,  
LOFFRE,  
MARCQ-EN-OSTREVENT,  
MARQUETTE-EN-OSTREVANT,  
MASNY,  
MASTAING,  
MONTIGNY-EN-OSTREVENT,  
PAILLENCOURT,  
PECQUENCOURT,  
RIEULAY,  
ROEULX,  
ROUCOURT,  
SOMAIN,  
VILLERS-AU-TERTRE,  
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX,  
WASNES-AU-BAC.



Mission régionale d'autorité environnementale

Région Hauts-de-France

**Avis de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France  
sur le projet de parc éolien d'Ostrent  
de la société « Les Vents du Douaisis »  
sur les communes de Monchecourt, Auberchicourt  
et Emerchicourt (59)**

n° MRAe 2020-4748

## Préambule relatif à l'élaboration de l'avis

*La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Hauts-de-France a été saisie pour avis le 3 juillet 2020 sur le projet de parc éolien à Monchecourt, Auberchicourt et Emerchicourt dans le département du Nord.*

\* \*

*Par suite de la décision du Conseil d'État n°400559 du 6 décembre 2017, annulant les dispositions du décret n° 2016-519 du 28 avril 2016 en tant qu'elles maintenaient le préfet de région comme autorité environnementale, le dossier a été transmis pour avis à la MRAe. En application de l'article R122-6 du code de l'environnement, le présent avis est rendu par la MRAe Hauts-de-France.*

*En application de l'article R122-7 III du code de l'environnement, ont été consultés,*

- l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;*
- la direction départementale des territoires et de la mer du Nord.*

*Par délégation que lui a donnée la MRAe lors de sa séance du 27 août 2020, Hélène Foucher, membre de la MRAe, après consultation des membres, a rendu l'avis qui suit, dans lequel les recommandations sont portées en italique pour en faciliter la lecture.*

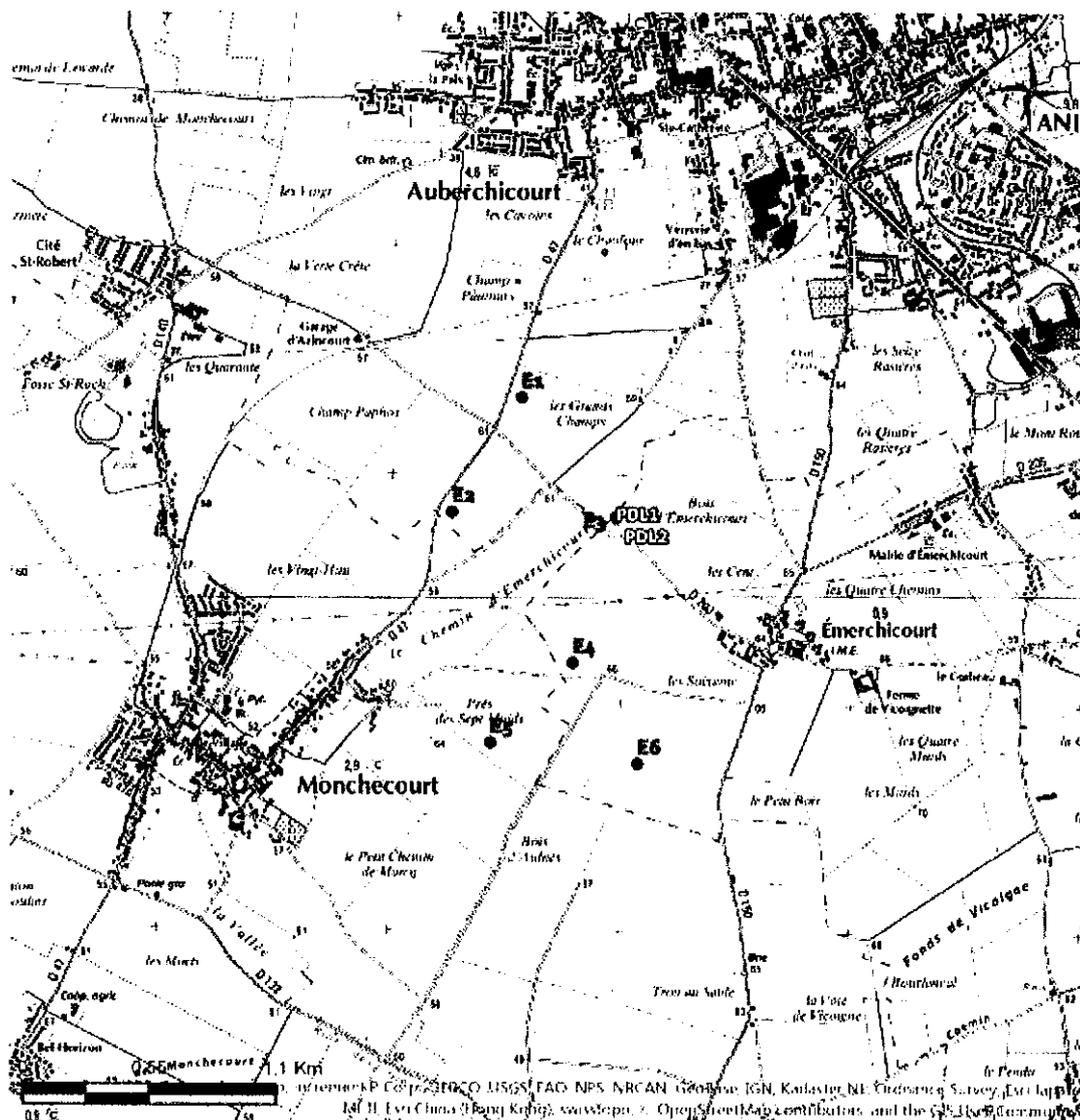
*Il est rappelé ici que, pour tous les projets soumis à évaluation environnementale, une « autorité environnementale » désignée par la réglementation doit donner son avis et le mettre à disposition du maître d'ouvrage, de l'autorité décisionnaire et du public.*

*Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable. Il vise à permettre d'améliorer la conception du projet et la participation du public à l'élaboration des décisions qui portent sur celui-ci.*

*Le présent avis est publié sur le site des MRAe. Il est intégré dans le dossier soumis à la consultation du public. Les observations et propositions recueillies au cours de la mise à disposition du public sont prises en considération par l'autorité compétente pour autoriser le projet. Conformément à l'article L122-1 du code de l'environnement, le présent avis fait l'objet d'une réponse écrite par le maître d'ouvrage.*

## Avis

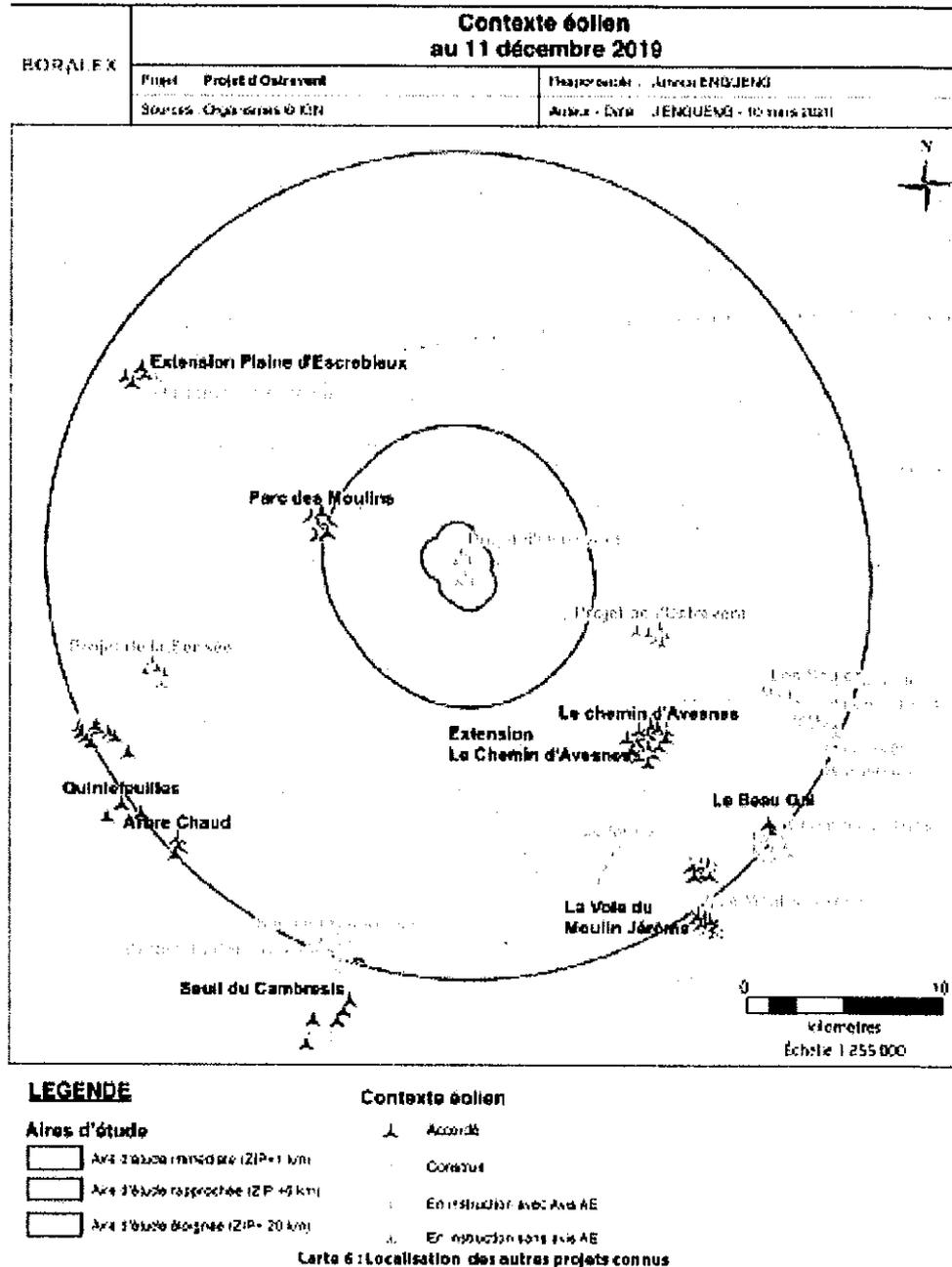
Le projet d'Ostrevent est porté par la société « Les Vents du Douaisis ». Il porte sur la construction de six éoliennes (modèle V117 de Vestas) de 3,3 MW, de 150 mètres de hauteur en extrémité de pale, ainsi que deux postes de livraison, avec les pistes d'accès et les raccordements au réseau électrique, sur le territoire des communes d'Auberchicourt, d'Emerchicourt et de Monchecourt dans le Nord.



Localisation du projet (points bleus : éoliennes E1 à E6, carrés verts : les postes de livraison)  
(source : étude d'impact page 4)

Le projet est situé à proximité du site classé du Bassin Minier, dans un contexte éolien relativement peu marqué.

Contexte éolien (source : résumé non technique page 24)



Le projet se trouve à 504 mètres de la première habitation et à proximité de haies et de boisement. Quatre sites Natura 2000 sont présents dans un rayon de 20 km. Le plus proche est la zone de protection spéciale (directive « oiseaux ») FR3112005 « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » à 5,8 kilomètres.

Concernant le patrimoine et le paysage, l'étude est globalement satisfaisante. L'analyse du dossier montre que le projet éolien a globalement peu d'impact sur la Chaîne des Terrils. Néanmoins, il a un impact sur le Terril Saint Roch, situé à 800 mètres (photomontages n°30 et n°31 et analyse pages 375 et suivantes du volet paysager).

Par ailleurs, le projet est visible depuis les cimetières d'Auberchicourt (photomontage n°4) et de Monchecourt (photomontage n° 20), covisible avec le clocher de l'église d'Emerchicourt (photomontage n°12 depuis la RD 150).

*L'autorité environnementale recommande de compléter les mesures d'évitement ou de réduction pour les impacts concernant le cimetière de Monchecourt, l'église d'Emerchicourt et le terril de Saint-Roch.*

Concernant la biodiversité, les prospections se sont déroulées du printemps 2013 à l'hiver 2017/2018 (volet écologique page 16 du chapitre 1).

Concernant les chiroptères, la Pipistrelle commune, sensible à l'éolien, a été contactée, à proximité des haies et les boisements (volet écologique, page 50 du chapitre 4). Une continuité écologique est identifiée le long du cavalier de l'ancienne voie ferrée entre la Fosse Saint-Roch vers le Chaufour à Auberchicourt page 119 du chapitre 4 du volet écologique).

De plus les éoliennes E2 et E6 sont respectivement à environ 50 et 60 m d'un boisement et d'une haie, ce qui augmente le risque de collision pour les chiroptères notamment.

*L'autorité environnementale recommande de déplacer les éoliennes E2 et E6 à une distance d'au moins 200 mètres en bout de pale des zones importantes pour les chiroptères (zones de chasse, bois ou haies), conformément aux préconisations du guide Eurobats<sup>1</sup>.*

Concernant les oiseaux, plusieurs espèces fortement sensibles à l'éolien ont été observées sur le site (page 47 de l'étude écologique) en période de nidification (Buse variable, Busard cendré, Faucon crécerelle, Alouette des champs, Faucon pèlerin, etc) et en période de migration et d'hivernage (Faucon Pèlerin, Goéland argenté, cendré et brun, Milan noir, Faucon crécerelle, etc).

Malgré cette sensibilité et le statut de menace qui montre pour certaines espèces des enjeux forts, comme par exemple le Busard cendré, considéré en danger critique d'extinction en Nord-Pas-de-Calais, ou les Faucons crécerelle et pèlerin vulnérables, l'étude d'impact conclut page 181 qu'aucun impact n'est à attendre sur les oiseaux.

Il est à noter que des mesures intéressantes sont proposées, comme un programme de restauration des continuités écologiques au niveau des anciennes voies ferrées (page 280 de l'étude d'impact).

---

<sup>1</sup> Eurobats : accord international sur la conservation des populations de chauves-souris en Europe

Le guide Eurobats « lignes directrices pour la prise en compte des chauves-souris dans les projets éoliens » recommande une distance d'implantation des éoliennes de 200 mètres des boisements.

Cependant, cette mesure reste incertaine puisqu'elle est conditionnée à l'accord des propriétaires et exploitants, et il n'est pas démontré qu'elle compensera des impacts, dont l'étude semble rapide.

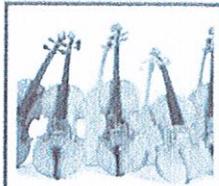
*L'autorité environnementale recommande :*

- *de réévaluer les enjeux et les impacts sur les espèces d'oiseaux sensibles à l'éolien ;*
- *de démontrer que la mesure compensatoire prévue et qui doit faire l'objet d'un engagement ferme de réalisation, permettra de compenser les impacts et d'avoir un impact final négligeable.*

Concernant le bruit, l'étude met en évidence des dépassements des émergences réglementaires en période nocturne, en cas de fonctionnement selon le régime nominal. Un bridage est prévu afin d'éviter ces dépassements.

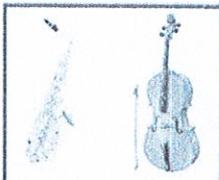
*L'autorité environnementale recommande de prévoir un suivi acoustique après mise en fonctionnement des éoliennes afin de s'assurer que le bridage prévu permet de limiter les émergences sonores aux valeurs réglementaires.*





**URGENT**, recherche et achète **VIOLONS et VIOLONCELLES ANCIENS, SAXOS** de marque Selmer, même en mauvais état ou à réparer. À partir de 1000 € et plus. Tél.: 06 68 86 07 35

18380



Achète **VIEUX VIOLONS, VIOLONCELLES, CONTREBASSES, HARPES, BASSONS, SAXOPHONES SELMER, CLARINETTE** etc... Même mauvais état. Tél.: 06 60 66 30 20

18383



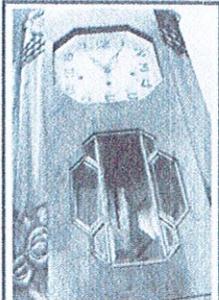
Recherche **MOBILIERS et OBJETS de DÉCORATION** achetés chez «Votre Maison» ou «Galerie St Thérèse» à Lille dans les années 50 à 80. Tél.: 06 95 50 34 70

19922

### COLLECTIONNEURS

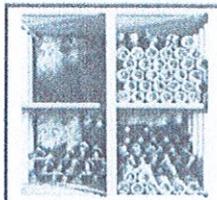
Collectionneur privé achète **PIECES de MONNAIE** en argent et en or **BILLETS** périmés et **COLLECTION** de **TIMBRES** neufs français. Tél.: 06 62 37 88 25

19857



Achète de 30 à 150 € et + **CARILLONS** des années 50/60 avec 3 entrées de clés sur le cadran de marque Odo, Westminster même abimés. Me déplace. Mr Merteau. Tél.: 06 59 99 85 66

18975



Achète vieux **VINS** en cave tous millésimes même abimés (Bordeaux, spiritueux, collection Whisky, Rhums et autres vieux Champagne Salon Cristal, Don Pérignon, M. Maison. Tél.: 06 68 86 07 35

19876

### RENCONTRES

Jeune homme 50 ans, célibataire, désire rencontrer **FEMME** de 40 à 51 ans, sérieuse, pour vie à deux. Tél.: 06 41 51 62 72

20101

Homme 70 ans, NF, NB, physique agréable, cherche **FEMME** libre ou délaissée 60 ans env. pour complicité et plus. **ÉCRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA.**

20093

Homme 66 ans, veuf, retraité, las de la solitude, recherche relation sérieuse et durable avec **FEMME** âge et situation identique, secteurs Cambrai, Le Quesnoy, Le Nouvion en Thiérache et secteurs limitrophes. **ÉCRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA.**

20105

Dame recherche **MONSIEUR** de préférence gentil, honnête, même profil, pour veuve 80 ans, avec déficience visuelle, aimant les promenades. Véhiculé, frais partagés pour rompre solitude et dialoguer. Secteur Douai. Tél.: 06 67 21 07 42

20109

Jeune homme cherche **FEMME** de 50 à 70 ans, pour moments câlins, Valenciennes et environs. Tél.: 07 55 03 23 68

20131

Homme 65 ans, veuf, cherche **DAME** 60/65 ans, pour relation durable. Tél.: 07 50 01 99 88

20162

### RENCONTRES SÉRIEUSES DANS VOTRE VILLE

Harmonie du Couple, une association à votre disposition pour rompre la solitude dans le Nord - Pas-de-Calais. Il est temps de vivre et de sortir maintenant ! Notre virus à nous : se rencontrer, discuter, s'apprécier, et pourquoi pas s'aimer. Pour trouver les célibataires dans votre ville.

Contactez-nous c'est gratuit : **07 72 77 07 22**  
harmonicouple5962.com

Homme 63 ans, grand, mince, bonne moralité, rencontrera **DAME** de cœur 50/60 ans, physique agréable, douce, câline, sensuelle, affectueuse, pour relation durable sans tabou. **ÉCRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA.**

20139

Homme 63 ans, grand, mince, bonne moralité, rencontrera **DAME** de cœur 50/60 ans, physique agréable, douce, câline, sensuelle, affectueuse, pour relation durable sans tabou. **ÉCRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA.**

20139

Homme 63 ans, bon milieu, cherche **DAME** 45-65 ans, pour moments de tendresse. **ÉCRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA.**

20156

Homme cherche **FEMME** habitant région Valenciennes pour partager les bons moments de la vie. Tél. ou texto: 07 60 20 85 03. Réponse assurée.

20163

Homme 55 ans, 1m70, 65 kg, cherche **FEMME** même profil, très sérieuse, honnête et distinguée, pour relation durable. Tél.: 07 72 09 73 40

20143

**JOHANNA**  
Petit bout de femme de 49 ans, ronde mais dynamique, recherche un homme qui voudra bien prendre soin d'elle. Lui téléphoner au **0 895 22 30 93**

Estar - 01/20/2020

## Annonces immobilières Particuliers et professionnels

■ Pour que nous puissions faire paraître vos annonces de vente et location immobilières vous devez respecter le Décret n° 2010-1662 du 28 décembre 2010 qui vous oblige à préciser le classement énergétique de votre bien.

Pour cela, vous devez ajouter à l'annonce la mention **CLASSE ÉNERGÉTIQUE** suivie de la lettre correspondant à l'échelle de référence du classement énergétique.

**Exemple** : «**MAISON INDIVIDUELLE**, prix 159.000 €, **CLASSE ENERGIE : B**».

Cette précision est indispensable à la publication de votre annonce.

## ANNONCES LÉGALES

### L'Observateur

#### AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce, égal de 40 signes et espaces, fixé par référence à l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 29 décembre 2019 est dans le département du Nord de **2,25 €** pour l'année 2020. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (art. de 6).

#### Annonces administratives



### PREFECTURE DU NORD Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT

Le SAS Les Vents du Douaisis, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 52575 BLENDÉCQUES a déposé un dossier en vue d'obtenir une autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT.

Les procédures intégrées à la demande sont :

- pour les éoliennes terrestres, l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne ;
  - absence d'opposition intégrée au titre des sites Natura 2000.
- Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2020, cette demande sera soumise à enquête publique en mairies d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT le mercredi 18 novembre 2020 à 9 heures au vendredi 18 décembre 2020 à 18 heures, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse, les avis des services consultés, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies sous réserve du respect des règles sanitaires en vigueur liées à la COVID-19 et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre numérique à l'adresse : <https://participation.projetterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevant> ou sur l'adresse <mailto:projet-eolien-d-ostrevant@mail.projetterritoires.fr> (préciser enquête publique parc éolien d'Ostrevant) ;
- exceptionnellement de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de MONCHECOURT, Place Maxime Béghin, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant enquête publique projet éolien d'Ostrevant).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

M. Hubert DERIEUX, géomètre expert retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies de MONCHECOURT, AUBERCHICOURT et EMERCHICOURT, aux lieux de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

- MONCHECOURT, Place Maxime Béghin, les mercredi 18 novembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 12 décembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 et vendredi 18 décembre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00
- AUBERCHICOURT, Place Suzanne Lanoy, les mardi 24 novembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, mercredi 2 décembre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00
- EMERCHICOURT, 5 rue Pablo Picasso, les vendredi 27 novembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 et samedi 5 décembre 2020 de 8 h 30 à 11 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://participation.projetterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevant> et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord <http://nord.gouv.fr/projet-eolien-d-ostrevant>.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête en mairies de MONCHECOURT, d'AUBERCHICOURT, aux heures d'ouverture de ces mairies, ainsi qu'en Préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE, selon les conditions de réception du public (sur rendez-vous) aux heures d'ouvertures, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Jarvica ENGUENG, Chef de projet, entreprise Boralex, au 07 72 20 20 60 ou via l'adresse [mail.jarvica.engueng@boralex.com](mailto:mail.jarvica.engueng@boralex.com).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/coe-eoliennes-autorisations-2020> à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le Préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

2015460

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulegales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.



Plus de 100 000 entreprises créées chaque jour en France.

**Hubert DERIEUX**  
Commissaire Enquêteur

AD

## MEUBLE

Recherche BUFFET DE SALLE À MANGER style Henri II / Louis XVI et COMMODE À TIROIRS chêne ou merisier. Tél: 03 27 81 17 75

20112



Avendre SALLE À MANGER 600€. Prix à débattre. Tél: 06 75 60 50 44.

20096

## RENCONTRES

Jeune homme 50 ans célibataire, désire rencontrer FEMME de 40 à 51 ans, sérieuse, pour vie à deux. Tél: 06 41 51 62 72.

20101

Homme 70 ans, NF, NB, physique agréable, cherche FEMME libre ou délaissée 60 ans env pour complicité et plus. ÉCRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA.

20093

Homme 66 ans, veuf, retraité, las de la solitude, recherche relation sérieuse et durable avec FEMME âgée et situation identique, secteurs Cambrai, Le Quesnoy, Le Nouvion en Thiérache et secteurs limitrophes. ÉCRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA.

20106

Dame recherche MONSIEUR de préférence gentil, honnête, même profil, pour veuve 80 ans, avec déficience visuelle, aimant les promenades. Véhicule, frais partagés, pour rompre solitude et dialoguer. Secteur Douai. Tél: 05 87 21 07 42.

20109

Jeune homme cherche FEMME de 50 à 70 ans, pour moments câlins, Valenciennes et environs. Tél: 07 55 03 23 69.

20131

Homme 63 ans, grand, mince, bonne moralité, rencontrera DAME de cœur 50/60 ans, physique agréable, douce, câline, sensuelle, affectueuse, pour relation durable sans tabou. ÉCRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA.

20139

## JOHANNA



Petit bout de femme de 49 ans, ronde mais dynamique, recherche un homme qui voudra bien prendre soin d'elle. Lui téléphoner au 0 895 22 30 93

## RENCONTRES SÉRIEUSES DANS VOTRE VILLE

Harmonie du Couple, une association à votre disposition pour rompre la solitude dans le Nord - Pas-de-Calais.

Il est temps de vivre et de sortir maintenant ! Notre virus à nous : se rencontrer, discuter, s'apprécier, et pourquoi pas s'aimer. Pour trouver les célibataires dans votre ville.

Contactez-nous c'est gratuit : 07 72 77 07 22 harmoniecouple5962.com

Homme 65 ans, veuf, cherche DAME 60/65 ans, pour relation durable. Tél: 07 50 01 99 83.

20162

Homme 55 ans, 1m70, 65 kg, cherche FEMME même profil, très sérieuse, honnête et distinguée, pour relation durable. Tél: 07 72 09 73 40.

20143

Homme 63 ans, bon milieu, cherche DAME 45-55 ans, pour moments de tendresse. ÉCRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA.

20156

Homme cherche FEMME habitant région Valenciennes pour partager les bons moments de la vie. Tél ou texto : 07 60 20 85 03. Réponse assurée.

20163

Homme 63 ans, grand, mince, bonne moralité, rencontrera DAME de cœur 50/60 ans, physique agréable, douce, câline, sensuelle, affectueuse, pour relation durable sans tabou. ÉCRIRE AU JOURNAL QUI TRANSMETTRA.

20139

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec Actulegale.fr, vous surveillez la publicité légale de plus de 2 millions d'entreprises et fonds de commerce.

Actulegale.fr avec votre journal

Actulegale.fr

Tous les jours toutes les annonces légales entreprises

Associé de la presse pour la diffusion en papier. 100% recyclé certifié

Infoclegale

## ANNONCES LEGALES

## Annonces administratives

## COMMUNE DE DENAIN - Nord

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif au déclassement du domaine public communal d'une partie d'un parking public et de son aliénation

Conformément au code de la Voie Routière et notamment l'article L141-2 et suivants et l'article R141-4 et suivants et en exécution de l'arrêté municipal de la commune de DENAIN n°2020-2428 en date du 23 septembre 2020 portant ouverture de l'enquête publique, il sera procédé à une enquête publique. Elle se déroulera : Du 16 novembre 2020 à 09 h 00 au 2 décembre 2020 à 17 h 30 à l'hôtel de Ville - 120 rue de Villars - B.P. 50723 DENAIN. Cédex aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie. Durant cette période, toute personne pourra consulter en mairie le dossier d'enquête publique relatif au déclassement du domaine public communal d'une partie du parking public situé entre la rue de Villars, Entrée Sud et une voie nommée longeant le parc Emile Zola et de son aliénation. Les requêtes et observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie ;
  - par courrier à : Hôtel de Ville de DENAIN - À l'attention du Commissaire Enquêteur - Direction Urbanisme, Affaires Foncières et Prospective - 120 rue de Villars - B.P. 50723 DENAIN Cédex
- Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, pour la version papier, obtenir communication partielle ou totale des dossiers de l'enquête auprès de la mairie de DENAIN (Direction Urbanisme, Affaires Foncières et Prospective) M. Stéphane DEVOUCOUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur sera à disposition du public lors de ses permanences qui seront organisées en mairie les :
- Lundi 16 novembre 2020 de 9 h à 11 h 45
  - mercredi 25 novembre 2020 de 14 h à 17 h 30
  - mercredi 2 décembre 2020 de 14 h à 17 h 30

À l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire d'un mois, le commissaire enquêteur remettra à la commune son rapport et ses conclusions. À l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le déclassement et la cession d'une partie partie du parking public situé entre la rue de Villars, Entrée Sud et une voie nommée longeant le parc Emile Zola. Le rapport et les conclusions seront également disponibles et consultables en mairie auprès de la Direction Urbanisme, Affaires Foncières et Prospective des leur réception durant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

2014769

## L'Observateur

## AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par référence à l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 29 décembre 2019 est dans le département du Nord de 2,25 € pour l'année 2020. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 5).

## Changement de nom patronymique

Mme NGASSA Koualy Brenda Joy née le 06/05/1996 à DOUALA (CAMEROUN) demeurant 14 rue René Georges, Appartement 8, 59300 VALENCIENNES agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de MINEUR.

2015531

## Constitution de société

Date d'effet : 1er novembre 2020. Forme Juridique : SASU

Dénomination :

## JAFICH

Capital social : 1.000 € dont numéraire : 1.000 €.

Siège social : 130 rue de Liège - 59121 PROUVY.

Objet : Affichage, diffusion d'affiches de tracts, programmes publicitaires spécialisée dans la culture et l'événementiel.

Durée : 99 ans. Président : M. MORISEAUX Jean François 130 rue de Liège - 59121 PROUVY.

Immatriculation : RCS Valenciennes. 2015327

Date d'effet : 01/11/2020.

Forme : SAS.

Dénomination :

## SCULPT COIFFURE

Capital : 100 € en numéraire. Siège social : 75 rue de Villars 59220 DENAIN.

Objet : salon de coiffure mixte. Durée : 99 ans. Président : M. Bernard QUIQUEMPOIX, 54 rue Jacques Prévert 59202 DOUCHY LES MINES.

Immatriculation : RCS Valenciennes. 2015483

## PRÉFET DU NORD

Environnement

## PREFECTURE DU NORD Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'AUBERCOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT

Le SAS Les Vents du Douais, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BLENDECOUES a déposé un dossier en vue d'obtenir une autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes d'AUBERCOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT.

Les procédures intégrées à la demande sont :

- pour les éoliennes terrestres, l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne ;
- absence d'opposition intégrée au titre des sites Nature 2000.

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2020, cette demande sera soumise à enquête publique en mairies d'AUBERCOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT du mercredi 18 novembre 2020 à 9 heures au vendredi 18 décembre 2020 à 18 heures, ou le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse, les avis des services consultés, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies sous réserve du respect des règles sanitaires en vigueur liées à la COVID-19 et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre numérique à l'adresse : <https://participation.projetterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevant> ou sur l'adresse [projet-eolien-d-ostrevant@mail.projetterritoires.fr](mailto:projet-eolien-d-ostrevant@mail.projetterritoires.fr) (préciser enquête publique parc éolien d'Ostrevant) ;
- exceptionnellement de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;

- par voie postale en mairie de MONCHECOURT, Place Maxime Béghin, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant enquête publique projet éolien d'Ostrevant).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

M. Hubert DERIEUX, géomètre expert retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies de MONCHECOURT, AUBERCOURT et EMERCHICOURT, aux lieux de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

- MONCHECOURT, Place Maxime Béghin, les mercredi 18 novembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 12 décembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 et vendredi 18 décembre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00
- AUBERCOURT, Place Suzanne Lanoy, les mardi 24 novembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, mercredi 2 décembre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00
- EMERCHICOURT, 5 rue Pablo Picasso, les vendredi 27 novembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 et samedi 5 décembre 2020 de 8 h 30 à 11 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://participation.projetterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevant> et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord <http://nord.gouv.fr/pe-eolien-autorisations-2020>.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête en mairies de MONCHECOURT, d'AUBERCOURT, d'EMERCHICOURT et de DENAIN. Les horaires d'ouverture de ces mairies, ainsi qu'en Préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE, selon les conditions de réception du public (sur rendez-vous) aux heures d'ouvertures, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Jervica ENGUENG, Chef de projet, entreprise Borelex, au 07.72.20.20.60 ou via l'adresse mail [jervica.engueng@borelex.com](mailto:jervica.engueng@borelex.com)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/pe-eolien-autorisations-2020> à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an. À l'issue de cette phase d'enquête, le Préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

2015464

Hubert DERIEUX  
Commissaire Enquêteur

HD

**Messe, anniversaire, pensée**  
 Chaque jour, elles me manquent.  
 De la part de sa fille et de sa sœur Anne.  
 P.F. Stéphane DELHAYE - T. 03.37.77.02.08 - 06.37.42.44.21  
 50 bis, rue Jean-Jaures - 59260 LE CATEAU-CAMBRESIS  
 15, rue Paul-Deloffre - 59550 LANDRECIES

**ANNONCES MARCHES PUBLICS**  
 Critère modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.  
 six Unités lit à la ligne par colonne - Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros  
**Marchés publics de travaux**  
 Procédures adaptées de 1 à 50 000 euros



**Avis d'appel public à la concurrence**

**MARCHE D'ENTRETIEN ET DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**  
 Marché de travaux passé en procédure adaptée (marché à bons de commande) pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois. Organisme acheteur : mairie, 1 rue Jules Ferry 59652 LAMBRES LES DOUAI.  
 Les entreprises sont invitées à télécharger la fiche technique sur la plateforme www.edg99.fr rubrique marchés publics. Les offres seront à adresser avant le mardi 8 décembre 2020 à 12h00. Monsieur le Maire - HOTEL DE VILLE - 1, rue Jules Ferry 59 652 LAMBRES-LES-DOUAI. Avec mention sur l'enveloppe : "marché d'entretien et de modernisation de l'éclairage public." ou sur la plateforme du www.edg99.fr.  
 Critères d'attribution des offres : mémoire technique : 50 % - Prix des prestations : 40 % - Délai : 10 %  
 Date d'envoi de l'avis : 16 novembre 2020



ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES  
 CANTON DE BOUCHAIN  
**MAIRIE DE LIEU-SAINT-AMAND - 59111**

Marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension du local associatif

**POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITE ADJUDICATRICE**  
 Nom, adresse et point de contact : Commune de LIEU SAINT AMAND  
 Mairie - Avenue de la République - 59111 LIEU ST AMAND  
 Tel. : 03 27 36 70 00 - email@mairie-lieu-saint-amand.fr  
 Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :  
 Site de démantèlement : CDS59  
 Les dossiers sont téléchargeables sur le site du CDS59  
**OBJET DU MARCHE: MARCHE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU LOCAL ASSOCIATIF**  
 8 lots : - Gros œuvre étendu/démolition/traitement de façade/démantèlement - Charpente/couverture bardage - Menuiseries extérieures - Plâtre doublage/faux-plafonds/menuiseries intérieures - Peinture sols couples signalétique - Plomberie chauffage/sanitaires vms - Electricité CPE CFA - VRD  
 Lieu d'exécution: LIEU SAINT AMAND 591 Avenue de la République  
**CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION** : 9 mois y compris préparation.  
**TYPE DE PROCEDURE** : Procédure adaptée  
 Date limite de réception des offres : 11 décembre 2020 à 12h00  
 Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 novembre 2020

**ANNONCES ADMINISTRATIVES**



**Préfecture du Nord**  
 Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
**Communes d'AUBERCOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le SAS Les Vents du Douai, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaures à 62755 BENDENCOULE a déposé un dossier en vue d'obtenir une autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes d'AUBERCOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT.  
 Les procédures liées à la demande sont :  
 - pour les solennités terrestres, l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne ;  
 - absence d'opposition intégrée au titre des sites Natura 2000.  
 Par arrêté préfectoral du 15 octobre 2020, cette demande sera soumise à enquête publique en mairies d'AUBERCOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT du mardi 18 novembre 2020 à 9 heures au vendredi 18 décembre 2020 à 19 heures, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse, les avis des services consultés, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies sous réserve du respect des règles sanitaires en vigueur liées à la COVID-19 et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.  
 Ceux-ci pourront également être transmis :  
 - par voie électronique sur le registre numérique à l'adresse : <https://participation.projetterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevant> ou sur l'adresse [projet-eolien-d-ostrevant@mail.projetterritoires.fr](mailto:projet-eolien-d-ostrevant@mail.projetterritoires.fr) (préciser enquête publique parc éolien d'Ostrevant) ;  
 - exceptionnellement de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;  
 - par voie postale en mairie de MONCHECOURT, Place Maxime Béghin, siège de l'enquête. L'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant enquête publique projet éolien d'Ostrevant).  
 Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.  
 Monsieur Hubert DERIEUX, périmètre expert retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies de MONCHECOURT, AUBERCOURT et EMERCHICOURT, aux lieux de consultation du dossier, lors des permanences d'après : MONCHECOURT, Place Maxime Béghin, les mairies 18 novembre 2020 de 9 à 12h00, mardi 12 décembre 2020 de 9 à 12h00 et vendredi 18 décembre 2020 de 15 à 18h00 ; AUBERCOURT, Place Suzanne Lamy, les mairies 24 novembre 2020 de 9 à 12h00, mercredi 2 décembre 2020 de 15 à 18h00 ; EMERCHICOURT, 8 rue Pablo Picasso, les vendredis 27 novembre 2020 de 9 à 12h00 et samedi 5 décembre 2020 de 9h00 à 11h00.  
 Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://participation.projetterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevant> et depuis le site internet des services de l'Etat dans le Nord <http://nord.gouv.fr/lepe-ecolennes-autorisations-2020>.  
 Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête en mairies de MONCHECOURT, d'AUBERCOURT, aux heures d'ouverture de ces mairies, ainsi qu'en Préfecture du Nord - 12 rue Jean Sarré Peur - LILLE, selon les conditions de réception du public (sur rendez-vous) aux heures d'ouvertures, du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 15h00.  
 Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Janyia ENGUENG, Chef de projet, entreprises Borelix, au 07 72 20 20 80 ou via l'adresse mail [janyia.engueng@borelix.com](mailto:janyia.engueng@borelix.com).  
 Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/lepe-ecolennes-autorisations-2020> à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an.  
 A l'issue de cette phase d'enquête, le Préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur le commissaire enquêteur  
 L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront numériquement accessibles sur internet. Toutes pièces (cointes) sont à transmettre en version PDF uniquement.  
 Monsieur GABORY, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de NOORDPEEVE, au lieu de consultation du dossier les mairies 18 novembre 2020 de 9h à 12h (début de l'enquête), mercredi 25 novembre 2020 de 9h à 16h, mardi 1er décembre 2020 de 9h à 12h, samedi 12 décembre 2020 de 9h à 12h et samedi 19 décembre 2020 de 9h à 12h (heures de clôture de l'enquête).  
 Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/lepe-agricoles-autorisations-2020>.  
 Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouvertures de la Préfecture du Nord - 12 rue Jean Sarré Peur - LILLE, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30 (uniquement sur rendez-vous).  
 Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès du Bureau d'Etudes STUDES - Mme Mathilde KUEPPER, chargée d'études - Tel. : 06.04.59.65.84 - [mathilde.kuepper@studes.fr](mailto:mathilde.kuepper@studes.fr).  
 Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/lepe-agricoles-autorisations-2020>, à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de NOORDPEEVE pendant une durée d'un an.  
 A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de NOORDPEEVE rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire.

**Libra MEMORIA**

**Remerciez toutes les personnes qui ont témoigné leur émotion à l'annonce du décès d'un proche**

Pour publier un avis, contactez votre conseiller funéraire ou rendez-vous sur [libramemoria.com](http://libramemoria.com)

**TOILES CARETEX**

Rendez-vous sur le site [editions.lavoixdunord.fr](http://editions.lavoixdunord.fr)

# Petites annonces

salarié, maître-arche COM-  
valte et dyna-  
reindre futile  
is ou impéria-  
xi d'Ordnies.  
ÉCRIRE AU  
SMETTRA,  
20168

traitée, seule,  
pour HOMME  
dans une rela-  
le autour de  
ix s'abstenir.  
... QUI TRANS-

20193

**MOBILIER**

che  
on  
dre  
cteur

34 04 25  
97 45 52

**ICATION**

AMBRE OU  
nnable. Tél :  
15.

20174

Avesnes sur  
rces et écoles.  
c, 3 chambres,  
er, salon, salle  
erie. CLASSE  
30€.  
rès 20 h.

17285

IE 10 km DE  
ec mezzanine,  
ontagnes, dé-

## L'Observateur

### AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par référence à l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 29 décembre 2019 est dans le département du Nord de 2,25 € pour l'année 2020. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 5).

### Dissolution

#### SDNP

Société par Action Simplifiée  
au capital de 467 530 €

Siège social : Zone Industrielle Rue Arago  
59630 LA CHAPELLE D'ARMENTERIES  
430 103 580 RCS Lille Métropole

Aux termes d'une décision en date du 16 novembre 2020, la société FORMUSSON DISTRIBUTION, Société par Actions Simplifiée au capital de 6.810.500 €, dont le siège social est situé à LAVAL (53000) - 14 avenue de l'Atlantique, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro 851 923 706,

A, en sa qualité d'associée unique de la société SDNP décidé la dissolution sans liquidation de ladite société dans les conditions de l'article 1844-5 du code civil entraînant la transmission universelle du patrimoine de la société SDNP au profit de la société FORMUSSON DISTRIBUTION, sans qu'il y ait lieu à liquidation. L'opération s'apparente donc à une fusion dans ses effets et l'activité de la société SDNP sera poursuivie.

Sur le plan juridique, cette transmission sera effective à l'issue du délai d'opposition des créanciers ou en cas d'opposition, lorsque l'opposition aura été rejetée en première instance ou que le remboursement des créanciers aura été effectué ou les garanties nécessaires constituées.

Cette décision met fin aux fonctions de la Présidente de la société SDNP, la société FORMUSSON DISTRIBUTION.

La société sera représentée jusqu'à la disparition de sa personnalité morale par M. Eric ROUSSIER en sa qualité de Gérant de la société GROUPE MIRWAULT, présidente de la société FORMUSSON DISTRIBUTION, elle-même présidente de la société SDNP.

Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce de Lille Métropole (59) dans les trente (30) jours de la publication du présent avis.

Pour avis  
2016905

### Annonces administratives



## ANNONCES LEGALES

**PRÉFET  
DU NORD**

Colonne  
Fagnolle  
Faisandier

**PREFECTURE DU NORD**  
Bureau des Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT

La SAS Les Vents du Douaisis, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BIENDEQUES a déposé un dossier en vue d'obtenir une autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT.

Les procédures intégrées à la demande sont :

- pour les éoliennes terrestres, l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne ;

- absence d'opposition intégrée au titre des sites Natura 2000.

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2020, cette demande sera soumise à enquête publique en mairies d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT du mercredi 18 novembre 2020 à 9 heures au vendredi 18 décembre 2020 à 18 heures, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse, les avis des services consultés, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies sous réserve du respect des règles sanitaires en vigueur liées à la COVID-19 et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre numérique à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevent> ou sur l'adresse [projet-eolien-d-ostrevent@mail.proxiterritoires.fr](mailto:projet-eolien-d-ostrevent@mail.proxiterritoires.fr) (préciser enquête publique parc éolien d'Ostrevent) ;

- exceptionnellement de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;

- par voie postale en mairie de MONCHECOURT, Place Maxime Béghin, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant enquête publique projet éolien d'Ostrevent).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

M. Hubert DERIEUX, géomètre expert retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies de MONCHECOURT, AUBERCHICOURT et EMERCHICOURT, aux lieux de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

- MONCHECOURT, Place Maxime Béghin, les mercredi 18 novembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 12 décembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 et vendredi 18 décembre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00

- AUBERCHICOURT, Place Suzanne Lanoy, les mardi 24 novembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, mercredi 2 décembre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00

- EMERCHICOURT, 5 rue Pablo Picasso, les vendredi 27 novembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 et samedi 5 décembre 2020 de 8 h 30 à 11 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevent> et depuis le site internet des services de l'Etat dans le Nord <http://nord.gouv.fr/ripe-eoliennes-autorisations-2020>.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête en mairies de MONCHECOURT, d'AUBERCHICOURT, aux heures d'ouverture de ces mairies, ainsi qu'en Préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE, selon les conditions de réception du public (sur rendez-vous) aux heures d'ouvertures, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Jarvica ENGUENG, Chef de projet, entreprise Boralex, au 07.72.20.20.60 ou via l'adresse mail [jarvica.engueng@boralex.com](mailto:jarvica.engueng@boralex.com)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/ripe-eoliennes-autorisations-2020> à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le Préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

2016691

## ANNONCES LEGALES

## PUR

## JT

illimétrés  
gnos et  
9 à l'ar-  
combro  
1 20 dé-  
parté-  
C pour  
sa révis-  
de la].

## M

date du  
une SARL  
antes :

## K

ers, 59650

son firma-  
tropole,  
fiame, de-  
sis, 59650  
AYEH Mo-  
détic Cho-  
ELINGUM  
tin, 59280

## le ZEGAA

2016775

ite du 1er

titué une

## ES

oy Apt 26

e fibre et

briel 130

MARLY.

: chaque

aux déci-

ou par

haque ac-

mmes.

2017016

tion de la

It, Appar-

AROEUL.

otique et

meurant 6

43, 59370

on imma-

## COMMUNE DE DENAIN - Nord

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif au déclassement du domaine public communal d'une partie d'un parking public et de son aliénation

Conformément au code de la Voirie Routière et notamment l'article L141-2 et suivants et l'article R141-4 et suivants et en exécution de l'arrêté municipal de la commune de DENAIN n°2020-3/URB en date du 23 septembre 2020 portant ouverture de l'enquête publique, il sera procédé à une enquête publique.

Elle se déroulera : Du 16 novembre 2020 à 09 h 00 au 2 décembre 2020 à 17 h 30 à l'Hôtel de Ville - 120 rue de Villars - B.P. 50723 DENAIN Cédex aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie

Durant cette période, toute personne pourra consulter en mairie le dossier d'enquête publique relatif au déclassement du domaine public communal d'une partie du parking public situé entre la rue de Villars, Entrée Sud et une voie nommée longeant le parc Emile Zola et de son aliénation.

Les requêtes et observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie

- par courrier à : Hôtel de Ville de DENAIN - A l'attention du Commissaire Enquêteur - Direction Urbanisme, Affaires Foncières et Prospective - 120 rue de Villars - B.P. 50723 DENAIN Cédex

Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, pour la version papier, obtenir communication partielle ou totale des dossiers de l'enquête auprès de la mairie de DENAIN (Direction Urbanisme, Affaires Foncières et Prospective) M. Stéphane DEVOUCOUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur sera à disposition du public lors de ses permanences qui seront organisées en mairie les :

- lundi 16 novembre 2020 de 9 h à 11 h 45

- mercredi 25 novembre 2020 de 14 h à 17 h 30

- mercredi 2 décembre 2020 de 14 h à 17 h 30

A l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire d'un mois, le commissaire enquêteur remettra à la commune son rapport et ses conclusions. A l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le déclassement et la session d'une partie partie du parking public situé entre la rue de Villars, Entrée Sud et une voie nommée longeant le parc Emile Zola.

Le rapport et les conclusions seront également disponibles et consultables en mairie auprès de la Direction Urbanisme, Affaires Foncières et Prospective dès leur réception durant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

2016773



PRÉFET  
DU NORD

Liberté  
Égalité  
Fraternité

PREFECTURE DU NORD  
Bureau des Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT

La SAS Les Vents du Douaisis, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BLENDECQUES a déposé un dossier en vue d'obtenir une autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT.

Les procédures intégrées à la demande sont :

- pour les éoliennes terrestres, l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne ;

- absence d'opposition intégrée au titre des sites Natura 2000.

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2020, cette demande sera soumise à enquête publique en mairies d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT du mercredi 18 novembre 2020 à 9 heures au vendredi 18 décembre 2020 à 18 heures, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse, les avis des services consultés, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies sous réserve du respect des règles sanitaires en vigueur liées à la COVID-19 et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre numérique à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevent> ou sur l'adresse [projet-eolien-d-ostrevent@mail.proxiterritoires.fr](mailto:projet-eolien-d-ostrevent@mail.proxiterritoires.fr) (préciser enquête publique parc éolien d'Ostrevent) ;

- exceptionnellement de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;

- par voie postale en mairie de MONCHECOURT, Place Maxime Béghin, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant enquête publique projet éolien d'Ostrevent).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

M. Hubert DERIEUX, géomètre expert retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies de MONCHECOURT, AUBERCHICOURT et EMERCHICOURT, aux lieux de consultation du dossier, lors des permanences ci-après :

- MONCHECOURT, Place Maxime Béghin, les mercredi 18 novembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 20 décembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 et vendredi 18 décembre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00

- AUBERCHICOURT, Place Suzanne Lanoy, les mardi 24 novembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, mercredi 2 décembre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00

- EMERCHICOURT, 5 rue Pablo Picasso, les vendredi 27 novembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 et samedi 5 décembre 2020 de 8 h 30 à 11 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-d-ostrevent> et depuis le site internet des services de l'état dans le Nord <http://nord.gouv.fr/ipe-eoliennes-autorisations-2020>.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête en mairies de MONCHECOURT, d'AUBERCHICOURT, aux heures d'ouverture de ces mairies, ainsi qu'en Préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE, selon les conditions de réception du public (sur rendez-vous) aux heures d'ouvertures, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Jarvik ENGUENG, Chef de projet, entreprise Boralex, au 07.72.20.20.60 ou via l'adresse mail [jarvik.engueng@boralex.com](mailto:jarvik.engueng@boralex.com)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'état dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/ipe-eoliennes-autorisations-2020> à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le Préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

2016771

Monsieur Hubert DERIEUX  
Commissaire Enquêteur  
29 Boulevard de la Liberté  
59400 CAMBRAI

Cambrai, le 26 décembre 2020

S.A.S Les Vents du Douaisis  
71 rue Jean Jaurès  
62575 BLENDEUXQUES  
BORALEX  
8 rue Anatole France  
59800 LILLE

**Procès-verbal de synthèse remis contre décharge**

**Objet** : Remise du procès-verbal de synthèse comme suite à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien d'Ostrevent présentée par la S.A.S Les Vents du Douaisis, remise du procès-verbal de synthèse

Madame, Monsieur,

Le commissaire enquêteur vous remet ce jour un exemplaire papier du procès-verbal de synthèse relatif à l'enquête reprise en objet ainsi qu'une clé USB comportant le même fichier au format word pour faciliter votre réponse.

Je vous demande donc, de m'adresser sous quinzaine, conformément aux stipulations de l'article R123-18 du Code de l'environnement, vos observations sous forme d'un mémoire en réponse. Vous voudrez bien dans un premier temps me faire parvenir pour gain de temps un fichier électronique par courriel qui sera confirmé par un envoi postal sur support papier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Pour la S.A.S Les Vents du Douaisis  
Boralex

**BORALEX S.A.S.**  
SAS au Capital de 114 486 020 €  
71, rue Jean Jaurès - 62575 BLENDEUXQUES  
Tél. 03 21 88 07 27 - Fax 03 21 88 93 92  
RCS BOULOGNE-SUR-MER 424 442 762 - TVA FR03 424 442 762

Le commissaire enquêteur  
Hubert DERIEUX,



**BORALEX**

LES VENTS DU DOUAISSIS SAS  
71, Rue Jean Jaurès  
52575 Biendresquies  
France

T. 33 (0)3 21 88 07 27  
F. 33 (0)3 21 88 93 92  
boralex.com

**VENTS** du Douaisis ...



**Monsieur DERIEUX**  
**Commissaire Enquêteur**  
29 Boulevard de la Liberté  
59400 CAMBRAI

Lille, le 16 janvier 2021

Objet : Projet éolien d'Ostrevent - Remise du mémoire en réponse d'enquête publique

Monsieur DERIEUX,

Pour faire suite à votre lettre de demande de report du délai de remise du rapport d'enquête publique en date du 28 décembre 2020, veuillez trouver ci-joint le mémoire en réponse de l'enquête publique du projet éolien d'Ostrevent.

En effet, une version partielle du mémoire vous a été transmise par voie numérique le 11 janvier 2021. La version complète et finalisée vous a été transmise par voie numérique le 15 janvier 2021 et par voie postale le 16 janvier 2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

**Jarvica ENGUENG**  
Chef de projet  
Tel : 07.72.20.20.60  
Email : [jarvica.engueng@boralex.com](mailto:jarvica.engueng@boralex.com)  
BORALEX SAS  
8 Rue Anatole France  
59000 LILLE



Boralex SAS, Société par actions simplifiée au capital de 144 847 477 € - RCS Boulogne-sur-Mer 424 442 762  
Siège social : 71, Rue Jean Jaurès - 52575 Biendresquies - France  
T. 33 (0)3 21 88 07 27 - F. 33 (0)3 21 88 93 92



**Annexe n° 15**

Dossier E20 000077/59 Projet éolien d'Ostrevant

Décision : Prolongation d'enquête – Réunion publique

L'enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien présentée par la société Les Vents du Douaisis prévue du 18 novembre au 18 décembre 2020 arrive dans sa phase finale.

Vingt et un jours sur les trente et un que dure l'enquête se sont écoulés, cinq permanences sur les sept prévues se sont déroulées en toute sérénité, le nombre de contributions déposées sur les registres des trois communes sont au nombre d'une vingtaine, le registre numérique recueille à ce jour six contributions.

Les mairies contribuent de façon très efficace à la lutte contre l'épidémie assurant l'accueil du public dans le respect des mesures sanitaires.

Le public peut donc participer à cette enquête de façon très sécurisée dans les mairies disposant d'une version papier du dossier et d'un registre destiné à recevoir les contributions et propositions. Un registre numérique est également mis à la disposition du public.

Je ne prévois donc pas de prolongation de cette enquête publique et ne vois pas non plus la nécessité de provoquer une réunion publique.

Le commissaire enquêteur

A Cambrai le 10 décembre 2020

H. DERIEUX



**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Unité Départementale du Hainaut  
Zone d'activités de l'Aérodrome  
BP 40137  
59303 Valenciennes cedex

Affaire suivie par Hélène VIRETTE  
Tél : 03 27 21 05 15  
Fax : 03 27 21 00 54

[helene.virette@developpement-durable.gouv.fr](mailto:helene.virette@developpement-durable.gouv.fr)

V3-HV/2020.00139

**OBJET :** Autorisation Environnementale Unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement  
Parc éolien d'Ostrevent à Auberchicourt, Emerchicourt et Monchecourt  
Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de Auberchicourt, Monchecourt et Emerchicourt  
Saisine du 28 Mai 2020  
**Rapport de fin d'examen préalable par la DREAL**

**N°S3IC :** 0038.1625

**RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :** Article R 181-12 à R 181-33 du Code de l'Environnement

**P. J. :** Copie du courrier envoyé à l'exploitant

### **RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

Par transmission citée en référence, les services préfectoraux nous ont adressé, pour avis et propositions quant à sa régularité, le dossier déposé le 28 Mai 2020 par Les Vents du Douvais, à l'appui de sa demande d'autorisation environnementale unique relative à un projet de parc éolien sur le territoire des communes d'Auberchicourt, Monchecourt et Emerchicourt.

Cette transmission s'est suivie de celles des autres avis recueillis par M. le Préfet sur cette demande d'autorisation, et dont il est rendu compte dans le présent rapport.

Ce dossier fait suite à un premier dossier déposé le 25 juillet 2018, jugé non régulier par courrier de l'inspection des Installations Classées en date du 18 octobre 2018 puis suite au deuxième dossier déposé le 17 octobre 2019, également jugé non régulier par courrier du 29 novembre 2019 adressé à l'exploitant et auquel était annexé le relevé des insuffisances.

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél : 03 20 13 48 48 - Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefetidf/](https://www.linkedin.com/company/prefetidf/)

## 1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

### 1.1. Identification du demandeur

- Raison sociale : Les Vents du Douaisis SAS
- Forme juridique : Société par actions simplifiée
- Adresse du siège social : 71 rue Jean Jaurès à Blendecques (62575)
- Adresse postale : 8 rue Anatole France- 59000 Lille
- Adresse du site d'exploitation : Parcelles ZH 8-15 et ZE53 sur la commune de Auberchicourt  
Parcelles ZC9, ZC30, ZB10 sur la commune de Emerchicourt  
arcelle ZI4 sur la commune de Monchecourt
- N° SIRET : 523 476 281 00028
- Code APE : 7112B
- Signataire de la demande : Mr Julien PEZZETA - Directeur
- Interlocuteur du dossier : Mme Jarvica ENGUENG – Chef de projet – 07 72 20 20 60  
jarvica.engueng@boralex.com

### 1.2. Activités du demandeur

La société Les Vents du Douaisis est dédiée uniquement au développement et à l'exploitation du projet éolien d'Ostrevent composé de 6 éoliennes.  
Elle est visée par le régime de l'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1-2° du code de l'environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

### 1.3. Objet de la demande et situation administrative

La demande d'autorisation concerne l'implantation de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison, sur le territoire des communes de Auberchicourt, Monchecourt et Emerchicourt, situées dans le département du Nord (59).

Le modèle d'éolienne pour ce parc correspond au modèle V117-3,3MW du constructeur VESTAS. Les éoliennes auront une puissance nominale de 3,3 MW, une hauteur totale de 150 m, une hauteur de mât de 91,5 et un diamètre de rotor de 117m.

La demande porte donc sur une puissance totale de 19,8 MW.

La production annuelle attendue est de l'ordre de 58 132 MWh par an.

Ces activités relèvent de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et sont soumises à Autorisation au titre de la rubrique 2980-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

<i>LIBELLÉ EN CLAIR DE L'INSTALLATION</i>	<i>CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION</i>	<i>RUBRIQUE DE CLASSEMENT</i>	<i>RÉGIME (1)</i>	<i>RAYON D'AFFICHAGE</i>
Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs  1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 mètres	Nombre d'aérogénérateurs : 6 Hauteur totale maximale : 150m Hauteur du mât maximale:91,5m Puissance unitaire: 3,3 MW Puissance totale installée : 19,8 MW Nb de postes de livraison : 2	2980	A	6

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48- Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

L'inspection remarque cependant que l'annexe p.103 du livret d'annexes de l'étude d'impacts de la dernière version du dossier est erronée, l'exploitant a en effet joint l'avis GRT gaz de 2014 alors qu'un avis plus récent, daté de 2018 a été émis et joint dans la première version du dossier. Il est donc demandé que les exemplaires du dossier mis à la disposition du public contiennent le dernier avis émis du gestionnaire des canalisations de gaz traversant la zone d'implantation.

Le dossier est donc déclaré comme régulier et la phase d'examen préalable par la DREAL est terminée. Le dossier peut être soumis à l'enquête publique et à la consultation des collectivités territoriales, en incluant cependant le dernier avis GRT gaz émis sur le dossier en annexes de l'étude d'impacts.

### 3. PROPOSITION DE L'INSPECTION

Le dossier présenté est complet et régulier. Ce dossier peut être soumis à l'enquête publique.

Le rayon de l'enquête publique est de 6 km au minimum, soit les communes de Marcq-en-Ostrevent, Auberchicourt, Emerchicourt, Monchecourt, Cantin, Erre, Paillencourt, Fressies, Aniche, Hem-Lenglet, Aubencheul-au-bac, Escaudain, Roucourt, Masny, Mastaing, Bruille-Lez-Marchiennes, Rieulay, Wavrechain-sous-Faulx, Marquette-en-Ostrevent, Bouchain, Roeux, Bugnicourt, Guesnain, Loffre, Montigny-en-Ostrevent, Fressain, Lewarde, Somain, Fenain, Aubigny-au-bac, Fechain, Wasnes-au-bac, Pecquencourt, Brunemont, Abscon, Erchin, Ecaillon et Villers-au-tertre.

La durée d'enquête publique est de 1 mois. Cette durée est prorogeable une fois de 15 jours maximum. Le cas échéant et si nécessaire, une présentation de ce dossier en CDNPS sera prévue.

Je vous informe par ailleurs, que conformément à l'article R 181-19 du Code de l'Environnement, l'autorité environnementale a été saisie en date du 29/06/20.

Nous proposons à M. le Préfet du Nord :

- que le dossier soit soumis à l'enquête publique dans les conditions prévues par les articles R 181-36 et R 181-37 du Code de l'Environnement ;
- que le dossier soit soumis aux consultations des collectivités territoriales dans les conditions prévues à l'article R 181-38 du Code de l'Environnement.

Enfin, l'avis formulé dans le présent rapport est émis sans préjuger des consultations prévues dans le cadre de la procédure réglementaire, lesquelles sont susceptibles de faire évoluer la perception des différents éléments du dossier.

L'exploitant a été informé de la fin d'examen préalable de son dossier par la DREAL, par courrier en date du 29/06/20, dont la copie est jointe en annexe.

*Rédacteur*

L'inspectrice de l'Environnement,  
spécialité Installations Classées,



Hélène VIRETTE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Hauts-de-France

*Unité Départementale du Hainaut*

Affaire suivie par :

Hélène VIRETTE

Tél. : 03 27 21 05 15

Courriel : [helene.virette@developpement-durable.gouv.fr](mailto:helene.virette@developpement-durable.gouv.fr)

Réf : HV.V3.2020.00140

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur  
Les Vents du Douaisis SAS

Chez BORALEX  
71 rue Jean Jaurès  
62575 BLENEDECQUES

A l'attention de Mr PEZZETTA

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer de l'achèvement de l'examen préalable par la DREAL de votre dossier de demande d'autorisation environnementale pour un parc éolien situé sur le territoire des communes de Auberchicourt, Monchecourt et Emerchicourt, dans sa version de mars 2020, initialement déposé le 25 février 2018 et complété le 28 mai 2020 en préfecture du Nord.

**J'attire votre attention sur le fait que l'annexe p.103 de l'étude d'impacts comporte l'avis du gestionnaire des canalisations gaz en date de 2014 alors que la première version du dossier comprenait l'avis de 2018, donc plus récent. Il convient donc que les exemplaires mis à la disposition du public et des collectivités soient modifiés en y incluant en annexe de l'étude d'impacts le dernier avis rendu sur votre projet par le gestionnaire GRTgaz.**

L'avis de l'autorité environnementale vous sera prochainement notifié.

Je vous invite à nous fournir à la préfecture du Nord les exemplaires du dossier nécessaires et modifiés comme indiqués ci-dessus pour procéder à l'enquête publique et aux consultations administratives.

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur Régional de l'Environnement, l'Aménagement  
et du Logement et par subdélégation,  
Pour la cheffe de l'Unité départementale de Hainaut, par interim,

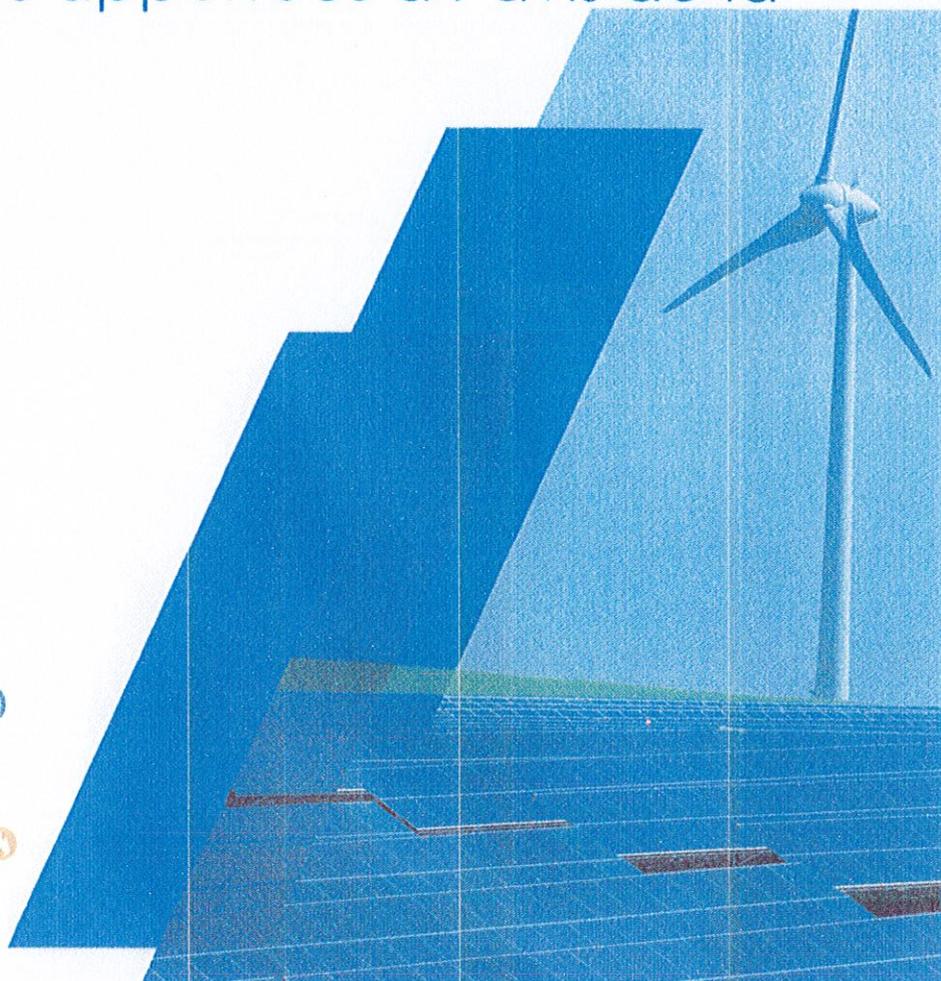
Medhy MELIN

## Projet éolien d'Ostrevent

Communes d'Auberchicourt, Émerchicourt et  
Monchecourt (59)

## Réponses apportées à l'avis de la MRAE

Octobre 2020



# Table des matières

1.	<b>Préambule</b> .....	1
2.	<b>Rappel du contexte</b> .....	2
3.	<b>Habitations</b> .....	3
4.	<b>Paysage et patrimoine</b> .....	4
4.1.	Le terroir Saint-Roch .....	4
4.2.	Les cimetières d'Auberchicourt, de Monchecourt, et l'église d'Émerchicourt .....	6
5.	<b>Biodiversité</b> .....	10
6.	<b>Acoustique</b> .....	13
7.	<b>Annexes</b> .....	16

# 1. Préambule

Le présent document a pour objet d'apporter les réponses et précisions qu'appellent certains points de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (ci-après désignée MRAE) en date du 03 septembre 2020, relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale unique (ci-après désigné DDAE) du projet éolien d'Ostrevent, situé dans le département du Nord (59).

## 2. Rappel du contexte

Pour mémoire, le tableau ci-dessous retrace les étapes de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale unique relative au projet éolien d'Ostrevent, depuis le dépôt du DDAE jusqu'à l'avis de la MRAE.

<b>25 juillet 2018</b>	Dépôt du DDAE auprès des services de l'Etat
<b>18 octobre 2018</b>	Relevé des insuffisances n°1 transmis par la DREAL Hauts-de-France
<b>17 octobre 2019</b>	Dépôt n° 1 des <b>pièces actualisées</b> (et complétées) du DDAE
<b>29 novembre 2019</b>	Relevé des insuffisances n°2 transmis par la DREAL Hauts-de-France
<b>27 mai 2020</b>	Dépôt n° 2 des <b>pièces actualisées</b> (et complétées) du DDAE
<b>3 juillet 2020</b>	Notification de l'achèvement de la phase d'examen
<b>3 septembre 2020</b>	Avis de la MRAE



### 3. Habitations

« Le projet se trouve à 504 m de la première habitation » p.4 de l'avis MRAE

- En effet toutes les éoliennes du projet éolien d'Ostrevent se trouvent à plus de 500 m de l'habitat comme la réglementation l'exige.

## 4. Paysage et patrimoine

### 4.1. Le terril Saint-Roch

« Concernant le patrimoine et le paysage, l'étude est globalement satisfaisante. L'analyse du dossier montre que le projet éolien a globalement peu d'impact sur la Chaîne des terrils. Néanmoins, il a un impact sur le Terril Saint-Roch, situé à 800 m (photomontages n°30 et n°31, et analyses pages 375 et suivantes du volet paysager) » p.5 de l'avis MRAE

→ La MRAE explique en page 5 que l'étude paysagère et patrimoniale est globalement satisfaisante et montre que le projet éolien a globalement peu d'impact sur la chaîne des terrils mais insiste sur l'impact concernant le terril Saint-Roch.

→ Une analyse des perceptions du terril Saint-Roch figure dans le volet paysager complété et permet d'apprécier l'interaction visuelle du projet avec le terril.

**Cf. Étude paysagère Actualisation #2 – G.7.1. Analyse synthétique des perceptions du terril Saint-Roch pages 374-380**

Cette analyse, illustrée par une vingtaine de photomontages complémentaires, conclut que, pour les vues directes à partir du site, **le terril se fait extrêmement discret dans le paysage**. Plus que le terril, de faible amplitude topographique (environ 20 m), c'est la végétation le recouvrant qui permet de signaler sa présence dans le paysage. Ceci se confirme par la description de la DREAL dans le relevé d'insuffisances n°1 en date du 18 octobre 2018 p.7 qui décrit le terril Saint-Roch à Monchecourt comme étant de « *taille modeste et en partie colonisé par la végétation* ».

→ L'analyse spécifique aux perceptions du terril Saint-Roch précise que le terril peut être visible à partir de perceptions rapprochées dans le périmètre de 1 à 6 km du projet. (Photomontages n° 30 et 31).

**Cf. Étude paysagère Actualisation #2 – G.7.1. Analyse synthétique des perceptions du terril Saint-Roch pages 374-380**

→ Concernant le photomontage n° 30, la première éolienne est localisée à plus de 6,5 km de la prise de vue, depuis la base de loisirs de Rieulay, et notamment depuis le belvédère du terril des Argales. Le projet éolien d'Ostrevent (situé



donc à plus de 6km) est perceptible à l'horizon en arrière-plan d'une ligne haute-tension qui, elle, attire le regard. Il est difficile de nier l'ambiance industrielle et rurale qui marque l'horizon. Le terril Saint-Roch, peu perceptible, se confond avec la végétation qui l'entourne.

**Cf. Étude paysagère Actualisation #2 – G.7.2. Analyses synthétiques des perceptions à partir des Biens UNESCO : Carreaux et terrils, page 385**

- Concernant le photomontage n°31, **la première éolienne est localisée à plus de 3,7 km de la prise de vue.** Le projet éolien est perceptible de façon latérale et partiellement, à partir de la sortie de village. Les vues à partir des habitations sont limitées par la végétation des jardins. Les éoliennes sont partiellement masquées par l'avant-plan topographique et boisé qui correspond au terril Saint-Roch. **L'interaction visuelle avec les éoliennes est peu significative tellement ce relief est faible, peu individualisé et se confond avec le bosquet qui l'entourne.** L'impact du projet éolien sur le terril St Roch est évalué ici comme faible.

**Cf. Étude paysagère Actualisation #2 – H – Vue à partir de la sortie Nord d'Erchin – Commune d'Erchin p.378**

- Un bilan de l'analyse des perceptions du terril Saint-Roch est proposé au sein de l'étude paysagère complétée. Ce bilan de l'analyse des covisibilités conclut : « *L'interaction visuelle entre le projet éolien et le terril Saint-Roch est incontestable à partir du sommet du terril Saint-Roch et de la plaine de jeu communale qui l'entoure. Cependant cette interaction visuelle décroît très rapidement avec l'éloignement de l'observateur, comme l'illustre les photomontages à plus de 800 m. Ce terril bas (20 m) est très facilement masqué par les nombreux bosquets, de peupliers notamment qui peuvent atteindre facilement 30 mètres de hauteur, et qui parsèment le territoire.*

*A plus de 2 km le terril concurrencé visuellement par la présence des bosquets qui ponctuent le paysage est très peu identifiable. Le terril, ne peut être distingué que par les rares personnes initiées, le terril se fond dans le paysage existant et ne ressort d'aucune façon de son contexte.*

*Le terril Saint-Roch ressort le plus souvent très faiblement dans le paysage, l'interaction visuelle avec les éoliennes est peu significative tellement ce relief est faible et peu individualisé. Vu la faible identification visuelle du site, souvent masqué par le boisement qui le cerne, aucun effet d'écrasement visuel*

n'apparaît. L'enjeu paysager de ce site et sa contribution très théorique à la chaîne des terrils (localisée à plus de 6 km) pose question.

**L'interaction visuelle entre les éoliennes et le terril Saint-Roch est très diffuse, l'impact visuel des éoliennes sur le site est globalement faible. »**

**Cf. Étude paysagère Actualisation #2 – G.7.1. Analyse synthétique des perceptions du terril Saint-Roch – Bilan de l'analyse page 380**

## **4.2. Les cimetières d'Auberchicourt, de Monchecourt, et l'église d'Émerchicourt**

« Par ailleurs le projet est visible depuis les cimetières d'Auberchicourt (photomontage n°4) et de Monchecourt (photomontage n°20), covisible avec le clocher de l'église d'Émerchicourt (photomontage n°12 depuis la RD150). L'autorité environnementale recommande de compléter les mesures d'évitement ou de réduction pour les impacts concernant le cimetière de Monchecourt, l'église d'Émerchicourt et le terril Saint-Roch. » page n°5 de l'avis MRAE

→ Il convient de rappeler que **le cimetière britannique d'Auberchicourt, le cimetière de Monchecourt et la chapelle d'Émerchicourt ne font l'objet d'aucune protection réglementaire particulière au titre des monuments historiques.**

**Cf. Étude paysagère Actualisation #2 – D 3 Monuments historiques non protégés p.88**

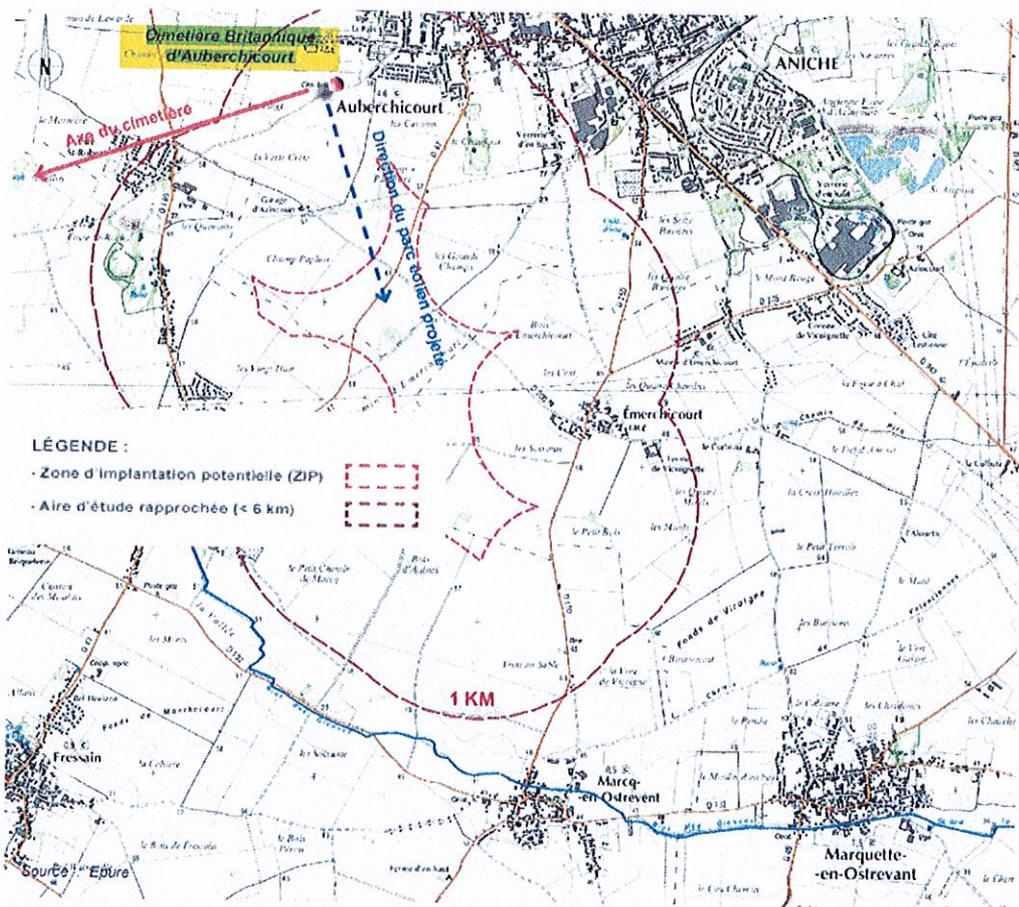
→ Le photomontage n°4, dont la prise de vue est à plus de 1 km de la première éolienne, met en évidence **un impact modéré du projet éolien à partir de ce point de vue.** Le projet éolien est perceptible en arrière-plan de la frange végétale qui accompagne le sentier de Grande Randonnée de Pays.

**Cf. Étude paysagère Actualisation #2 – Photomontage n°4 - Vue à partir du cimetière britannique – Commune d'Auberchicourt page 146**

Toutefois cette interaction visuelle est à relativiser. En effet, il convient de rappeler que ce site de mémoire n'est pas orienté en direction du projet éolien d'Ostrevent. En effet, **le projet éolien d'Ostrevent sera bel et bien perceptible depuis ce cimetière, mais il ne sera pas perçu dans l'axe principal du monument.**

**Cf. Étude paysagère Actualisation #2 – D.3. Monuments historiques non protégés page 90**





→ De surcroît, Il convient de rappeler qu'une mesure compensatoire visant à planter des arbres à l'intérieur du cimetière à proximité du mur d'enceinte a été proposée au sein de l'étude paysagère. La société Les Vents du Douaisis est actuellement en concertation avec le CWGC.

**Cf. Étude paysagère Actualisation #2 – H.2. Mesures paysagères – C. Cimetière britannique d'Auberschicourt p.414**

→ Concernant le clocher de la chapelle d'Emerchicourt, et le photomontage visé par la MRAE, **il n'y a pas lieu de parler de covisibilité mais plutôt d'intervisibilité**. Il convient de rappeler au préalable les notions et différences entre visibilité, covisibilité et intervisibilité.

**Visibilité:** l'éolienne est visible depuis l'édifice et/ou l'édifice visible depuis l'éolienne.

**Covisibilité:** l'éolienne et l'édifice sont visibles simultanément depuis un point donné.

**Intervisibilité:** l'éolienne et l'édifice sont visibles depuis un point donné, mais pas dans le même axe de vue.

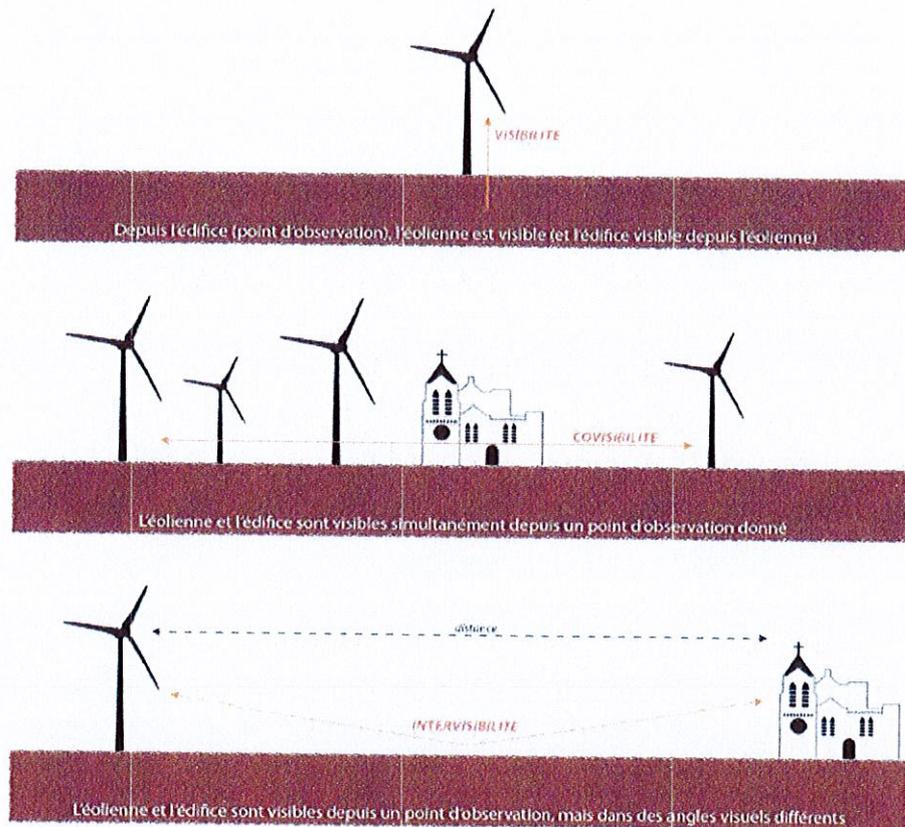


Figure 2. Notions de visibilité  
(Source : AUDDICE environnement)

→ L'intervisibilité avec le clocher de la chapelle d'Emerchicourt est évaluée comme modérée sur le photomontage n°12. La chapelle dispose d'une haie de persistants en fond de parcelle d'environ 2 mètres de hauteur. Cette haie pourrait être complétée par la plantation d'arbres tiges afin d'obtenir une réduction visuelle accrue à partir de l'église et du cimetière (linéaire d'une centaine de mètres).

**Cf. Étude paysagère Actualisation #2 – Photomontage n°12 – Vue à partir de l'entrée Nord du hameau des mines à Émerchicourt page 169**



- Concernant le cimetière de Monchecourt, le photomontage n°20, dont la prise de vue est à 976 m de la première éolienne, met en évidence un **impact évalué comme modéré**.

*Cf. Étude paysagère Actualisation #2 – Photomontage n°20 – Vue à partir du cimetière de Monchecourt page 194*

- Concernant la chapelle d'Emerchicourt et le cimetière de Monchecourt, il convient de rappeler qu'une mesure de « bourse aux arbres » est proposée dans l'étude paysagère. Cette mesure vise la réduction de l'impact du projet par le financement de la plantation de végétation sur les habitations en première ligne face au parc.

La chapelle d'Emerchicourt et le cimetière de Monchecourt faisant partie des franges des villages orientées vers le parc éolien, sont éligibles à tous les critères que présente cette mesure et pourront donc en bénéficier.

*Cf. Étude paysagère Actualisation #2 – H.2. Mesures paysagère – E. Bourse aux plantes page 418*

- Concernant le terroir Saint-Roch, il est déjà très englobé dans une gangue végétale dense qui a tendance à se développer et fermer les vues. Les mesures de réduction visuelles sont naturellement déjà en place.

*Cf. Étude paysagère Actualisation #2 – G.7.1. Analyse synthétique des perceptions du terroir Saint-Roch page 374-380*

## 5. Biodiversité

« L'autorité environnementale recommande de déplacer les éoliennes E2 et E6 à une distance d'au moins 200 mètres en bout de pale des zones importantes pour les chiroptères (zones de chasse, bois ou haies), conformément aux préconisations du guide Eurobats1. » p.5 de l'avis MRAE

- Rappelons que l'implantation finale ici propose s'avère être le meilleur compromis environnemental et technique, suite à la démarche ERC.
- Les éoliennes E2 et E6 ont été placées à moins de 200 m des lisières au regard du faible enjeu chiroptérologique présenté par ces structures arborées. De plus, les éoliennes proposées auront une garde au sol comprise entre 33 et 36 m ce qui limite également les risques de collision du fait de la faible fréquentation de la Pipistrelle commune à ces hauteurs en milieux ouverts, elle vole entre 5 et 30 m sur son secteur de chasse et n'atteint que rarement les 40 m.

**Cf. 3a. Étude d'impact Actualisation #2 – F.IV.1.9. Effets sur les chiroptères p.183**

- Malgré, un site peu attractif pour les chauves-souris et une faible activité observée lors des inventaires, la société Les Vents du Douaisis s'engage à mettre en place un bridage des éoliennes E02 et E06, par mesure de précaution vis-à-vis du risque de collision des chiroptères. Ce plan de bridage appliquera les préconisations du guide régional Hauts-de-France<sup>1</sup>, à savoir les critères cumulatifs suivants :
  - Période : Début mars - fin novembre ;
  - Vents < 6 m/s ;
  - Températures > 7°C;
  - 1h avant le coucher du soleil à 1h après le lever du soleil;
  - En l'absence de précipitations.

---

<sup>1</sup> Guide de préconisation pour la prise en compte des enjeux chiroptérologiques et avifaunistiques dans les projets éoliens, DREAL Hauts-de-France, septembre 2017



Ce bridage sera couplé d'un suivi d'activité en nacelle sur les mêmes éoliennes E2 et E6 (par la mise en place d'enregistreur à ultra-son) et d'un suivi de mortalité sur toutes les éoliennes dès la mise en service du parc. L'analyse des données d'activité couplée aux conditions météorologiques, à la phénologie des espèces et résultats du suivi de mortalité permettront d'affiner les critères de bridage et de l'adapter au comportement du cortège local tout en assurant une protection efficace des espèces. N

*« Il est à noter que des mesures intéressantes sont proposées, comme un programme de restauration des continuités écologiques au niveau des anciennes voies ferrées (page 280 de l'étude d'impact). Cependant, cette mesure reste incertaine puisqu'elle est conditionnée à l'accord des propriétaires et exploitants, et il n'est pas démontré qu'elle compensera des impacts, dont l'étude semble rapide. » p.6 de l'avis MRAE*

- Il convient de rappeler que cette mesure de compensation a pour objectif le renforcement local des corridors biologiques entre les anciennes voies ferrées. Elle permettra de créer des liaisons écologiques entre des corridors écologiques existants sur 700 et 110 m.
- Cette mesure n'est pas incertaine puisque les protocoles d'accord avec les propriétaires et exploitants agricoles concernés sont en cours de signature.  
**Cf. 3a. Étude d'impact Actualisation #2 - I.IV.11. Mesure n°17 de compensation - Développement des connexions écologiques de la trame verte et bleue à l'échelle locale**

*« L'autorité environnementale recommande :*

- de réévaluer les enjeux et les impacts sur les espèces d'oiseaux sensibles à l'éolien ;*
  - de démontrer que la mesure compensatoire prévue et qui doit faire l'objet d'un engagement ferme de réalisation, permettra de compenser les impacts et d'avoir un impact final négligeable. » p.6 de l'avis MRAE*
- Il convient de rappeler que le Busard cendré a été observé à plus de 4 km au Sud de l'éolienne la plus proche en période de nidification et lors des migrations pré-nuptiale et post-nuptiale, l'espèce n'a été observée qu'au Sud de la ZIP, à une distance minimale de 500 m des éoliennes.  
**Cf. 3c. Etude écologique – Chapitre 4 p.71**

→ L'étude écologique mentionne que le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) n'a pas été observé nicheur sur le site de projet malgré la présence de sites potentiellement favorables (châteaux d'eau, pylônes haute-tension, usines, etc.). La caractérisation de l'espèce du Faucon pèlerin figure dans l'étude écologique. **Cf. 3a. Etude écologique – Chapitre 5 p.101 et 164**

Il niche sur des sites industriels ou des lignes HT (centrale thermique de Bouchain-Mastaing, tour Télécom de Villers-Pol, clocher de Valenciennes...). Compte tenu des distances que peut parcourir cette espèce en chasse ou en transit, les interactions avec ces sites sont possibles. Tous les contacts de Faucon pèlerin se situent à l'Ouest de la zone d'étude, hors des zones aménagées par le projet.

**Cf. 3a. Etude écologique – 4.4.3.2. Utilisation de l'espace par les oiseaux nicheurs remarquables Chapitre 4 p.70**

**Cf. 3a. Etude écologique – Chapitre 4 p.170**

→ De même pour le Faucon crécerelle, dont les contacts ont été notés dans le boisement au Sud du lieu-dit « Champ Paumurs » et au « Bois d'Aulnes », dans tous les cas à plus de 300 m des éoliennes projetées.

**Cf. 3a. Etude écologique – 4.4.3.2. Utilisation de l'espace par les oiseaux nicheurs remarquables Chapitre 4 p.70**

→ Les oiseaux sensibles feront l'objet de la mesure de suivi des peuplements des oiseaux. Ce programme de suivi respectera le protocole le protocole BACI (Before After Control Impact), avec des inventaires visant à définir un état initial avant la mise en place, un suivi pendant le chantier et, enfin, un suivi après la mise en exploitation (N+1, N+3, N+10 et N+20 ans)

**Cf. 3c. Etude d'impact - I.IV.4. Mesure n°10 de suivi - Suivi des peuplements d'Oiseaux nicheurs et remarquables p.272**

→ Une mesure spécifique en faveur du faucon pèlerin est planifiée. Il s'agit de favoriser la nidification du Faucon pèlerin par la pose de nichoir. Cette mesure proposée par le porteur de projet est préconisée par une association naturaliste fortement implantée dans la région Hauts-de-France.

**Cf. 3c. Etude d'impact -I.IV.13. Mesure n° 19 de compensation - Aide à la nidification du Faucon pèlerin**

→ En croisant les enjeux de conservation des espèces avec leur fréquentation sur le site et leur sensibilité vis-à-vis d'un projet éolien, l'expertise écologique aboutit à des impacts minimes pour la biodiversité et ces espèces en particulier.

**Cf. 3a. Etude écologique – Conclusion Chapitre 11 p.33**



## 6. Acoustique

"Concernant le bruit, l'étude met en évidence des dépassements des émergences réglementaires en période nocturne, en cas de fonctionnement selon le régime nominal. Un bridage est prévu afin d'éviter ces dépassements. L'autorité environnementale recommande de prévoir un suivi acoustique après mise en fonctionnement des éoliennes afin de s'assurer que le bridage prévu permet de limiter les émergences sonores aux valeurs réglementaires". p.6 de l'avis MRAE

- Il convient préalablement de rappeler que l'objectif de l'étude acoustique n'est pas de définir un plan de bridage mais bien d'évaluer les impacts potentiels du projet et d'envisager des solutions techniques qui viseront à maîtriser les risques, en toute conformité avec le réglementation.

*Cf. 3d. Etude acoustique - 1. Objet de l'étude p.5*

- En période nocturne, une optimisation du plan de fonctionnement des machines a été proposée afin de maîtriser le risque de dépassement des émergences réglementaires, afin de ne pas dépasser le seuil acceptable quelle que soit la vitesse de vent. L'expertise acoustique dit : « **Les plans de fonctionnement présentés sont des plans prévisionnels, ils sont issus de calculs soumis à des incertitudes sur le mesurage et sur la modélisation : ils devront à ce titre être validés ou infirmés lors de mesures de réception sur site qui, elles seules, permettront de déterminer le/les plan(s) d'optimisation à mettre en œuvre selon les plages de vitesse et les directions de vent. »**

*Cf. 3d. Etude acoustique - 7.3. Plan de fonctionnement – période nocturne p.32*

En effet, seules les mesures in-situ après la mise en service du parc permettront de vérifier les conclusions de cette étude, à savoir le respect des émergences limites pour l'ensemble des points retenus, y compris pour les points sensibles identifiés dans l'étude acoustique.

- En tant qu'ICPE une réception acoustique sera réalisée après la mise en service du parc éolien d'Ostrevent, afin de contrôler la conformité réglementaire du fonctionnement du parc, en application de l'arrêté du 26 août 2011 et des recommandations de la norme NF S31-114. Comme le précise l'étude acoustique : « **En général, le premier contrôle doit être réalisé dans un délai de 6 mois après la mise en service du parc. Ce délai est cohérent avec**

*la circulaire du 29 août 2011 qui évoque la réalisation d'une première inspection dans un délai de l'ordre de 6 mois, puis un contrôle pluriannuel. »*

**Cf. 3d. Etude acoustique - 7. Optimisation du projet p.31**

- Pour toutes ces raisons, il nous semble prématuré et injustifié d'imposer un plan de bridage acoustique dès la mise en service du parc éolien d'Ostrevent considérant des résultats d'étude fondés sur des calculs aux hypothèses majorantes.
- 



**Annexe n° 18**

**Délibérations des communes de :**

- Monchecourt
- Emerchicourt
  
- Aubencheul au Bac
- Marcq en Ostrevent
- Marquette en Ostrevant
- Masny
- Wavrechain sous Faulx
  
- Auberchicourt (de 2017 non prise en compte)

**DEPARTEMENT DU NORD**

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Cambrai  
Canton de Cambrai

**MAIRIE DE  
AUBENCHEUL AU BAC**

\*\*\*\*\*

Tél 03.27.94.58.10

Fax 03.27.94.58.11

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : AVIS PARC EOLIEN AUBERCHICOURT – EMERCHICOURT – MONCHECOURT**

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 18 H, le Conseil Municipal de la commune d'AUBENCHEUL AU BAC, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PRETTRE Michel, Maire, à la suite de convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, le 14 décembre 2020 laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents** : M M. Michel PRETTRE, M. Daniel DUMARQUEZ, M. Yves LUCAS, Mme Marie-Thérèse CHRISIAENS, Mme Maryvonne RAOUT, Mme Virginie BOUILLET, Mme Emilie EVAIN, M. Edouard DE NOTARIS, M. Johann BOURRE, M. Michel DAUVIN, M. Ludovic DRINAL, Mme Sarah DRINAL, M. Georges GARDEL

**Absent** : M. Michl VOUSSEMAERE

**Procuration** : M. David DUFOUR à M. M Michel PRETTRE

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Secrétaire de séance** : Mme. Emilie EVAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique a été ouverte du 18 novembre 2020 au 18 décembre 2020. Celle-ci porte sur l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur les communes d'AUBERCHICOURT, EMERCHICOURT et MONCHECOURT.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette implantation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- EMET un avis défavorable à l'exploitation d'un parc Eolien sur les communes d'AUBERCHICOURT, d'EMERCHICOURT et de MONCHECOURT.



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,  
Michel PRETTRE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Délibération rendue exécutoire par transmission en Sous-préfecture le 26 janvier 2020.

DEPARTEMENT  
DU NORD  
ARRONDISSEMENT  
DE DOUAI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MONCHECOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
23

Date de convocation :  
18 décembre 2020

L'an deux mille vingt, mercredi 23 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONCHECOURT, légalement convoqué, s'est assemblé exceptionnellement à la salle Louis Griffon, en raison du contexte sanitaire COVID 19.

Étaient présents tous les Conseillers en exercice sauf :

Excusés : M. Jean-Marie DHORDAIN ayant donné pouvoir à Mme. Jeanne ROMAN, M. Alain GANNE ayant donné pouvoir à M. Laurent DUBOIS, Mme Maryse BARBARE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Céline POULE, Mme. Béatrice VINIACOURT.

Secrétaire de séance : Mme Jeanne ROMAN

Présents : 19
Excusés avec Pouvoirs : 3
Excusés : 1
Absents : 0
Votants : 22
Pour : 2
Contre : 17
Blanc : 3

**OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN COMPOSÉ DE SIX AÉROGÉNÉRATEURS ET DEUX POSTES DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'AUBERCHICOURT, MONCHECOURT ET ÉMERCHICOURT PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ LES VENTS DU DOUAISIS**

Vu la délibération du 04 octobre 2017 relative à l'autorisation de principe du projet éolien

Vu la délibération du 05 septembre 2018 relative à la signature des actes et convention relatifs au projet de parc éolien

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Préfecture du Nord a transmis un arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2020 portant ouverture d'enquête publique sur l'exploitation d'un parc éolien par la société Vents du Douaisis.

Considérant que l'enquête publique s'est tenue du mercredi 18 novembre au vendredi 18 décembre.

Considérant qu'elle porte sur la demande d'exploitation d'un parc éolien composé de six éoliennes de 3,3 MW de puissance unitaire, pour une hauteur totale de 150m (diamètre de rotor de 117m, hauteur de mât de 91,5m) et de deux postes de livraison d'électricité où sera acheminée l'électricité produite. Le parc devrait produire plus de 58 132 MW par an et ainsi couvrir l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 21 059 habitants de la Région Hauts de France.

Comme prévu dans le cadre de cette procédure, le Conseil Municipal a aujourd'hui la possibilité de se prononcer sur la demande d'autorisation.

**Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal,**

**EMET un AVIS DÉFAVORABLE à la demande d'autorisation.**

Monsieur Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean SAVARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune d'EMERCHICOURT  
Séance du 16 décembre 2020

Date de convocation :

11 décembre 2020

Date d'affichage :

11 décembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 18

Absents : 0

Exclus : 0

Étaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – BRZEZINSKI Régine – CHOQUET Justine – COTREZ Sabrina – HERBIN Melody – LONGEARD Ingrid et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés avant donné procuration :

Monsieur STASIOLOJC Arnaud a donné procuration à Mme LONGEARD Ingrid.

Absents excusés :

L'an Deux Mil Vingt, le seize décembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de sports « Narcisse Midavaine » sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Monsieur DE FILIPPI Lucas est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2020/07/04**

**OBJET : Enquête publique – Parc éolien**

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 concernant un avis d'enquête publique sur la demande présentée par la société Les Vents du Douaisis en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de liaison sur les communes d'AUBERCHICOURT, MONCHECOURT et EMERCHICOURT,

Considérant que l'enquête publique a eu lieu du 18 novembre au 18 décembre 2020,

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête publique,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pourraient être implantées sur la commune d'Emerchicourt trois éoliennes et deux postes de liaison, deux éoliennes sur la commune d'Auberchicourt et une éolienne sur la commune de Monchecourt.

Les trois éoliennes seraient implantées sur trois terrains privés appartenant à trois agriculteurs, qui conserveront la propriété de leur terrain.

La Société Boralex qui porte le projet s'est engagée envers les propriétaires à leur restituer, après le démantèlement des éoliennes, le terrain en l'état actuel.

Monsieur le Maire rappelle que tous les conseils municipaux des communes concernées ou impactées doivent rendre un avis ainsi que différentes instances publiques en lien avec l'environnement. La décision sera prise par Monsieur le Préfet. Le vote du Conseil Municipal s'effectue à la majorité.

Après consultation du dossier et du résumé non technique de l'étude d'impact, il en résulte les observations suivantes :

- **Impact sur la santé :** Aucune étude ne démontre de lien de causalité.
- **Impact écologique :** Dans une société économe la production d'électricité « verte » permet une opposition au nucléaire et aux centrales à charbon.  
A l'origine le dossier était porté par la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent dans une logique de développement durable.
- **Impact visuel :** Il a été demandé à la Société Boralex d'étudier l'impact sur les bâtiments et lieux d'importance, notamment le cimetière militaire d'Auberchicourt, le Mont Saint Roch de Monchecourt et l'église d'Emerchicourt. Il est préconisé que les éoliennes ne soient pas visibles depuis ces sites. Ce sont de grandes éoliennes (mât de 150 m) qui atteignent 180 mètres avec les pales.  
Les pylônes électriques sont également polluants.
- **Impact financier :** Une ressource fiscale supplémentaire pour le budget communal mais la présence d'éolienne pourrait entraîner une dépréciation du patrimoine immobilier notamment pour le futur lotissement.

Envoyé en préfecture le 22/12/2020  
Reçu en préfecture le 22/12/2020  
Affiché le   
ID : 059-215901927-20201216-2020\_07\_04-DE

La provision déposée à la Caisse des Dépôts et Consignations de 50 000 € par éolienne pour son démantèlement paraît faible et insuffisant.

- Impact sonore : Boralex consciente du bruit certifie que le bruit émis est en deçà du niveau de décibels autorisé.
- La situation du parc : Proche des routes (70 m) et au-dessus de chemins de randonnée.  
L'espace communal est trop restreint pour accueillir les éoliennes.
- Impact sur la faune : Toutes les espèces animales vivant sur et à proximité du site seront perturbées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à :

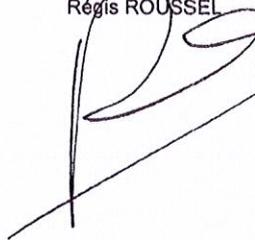
5 voix POUR,

5 voix CONTRE (DAMS Gonzague, DUROSIER Albert, LONGEARD Ingrid et SUM Michèle)

et 5 ABSTENTIONS (BRZEZINSKI Régine, CHOQUET Justine, COTREZ Sabrina, HERBIN Melody et SZATAN Michel).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Régis ROUSSEL



PRÉFECTURE DU NORD  
16 DEC. 2020  
D.C.P.I. - B.I.C.P.E.

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
COMMUNE DE  
MARCQ-EN-OSTREVENT

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SEANCE DU 06 Novembre 2020**

Le six novembre deux mille vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry PREIN, à la salle des fêtes.

51  
SOUS PREFECTURE  
DE DOUAI  
- 4 DEC. 2020  
ARRIVEE  
Yannick.

**Présents :** Messieurs et Mesdames PREIN Thierry, LEBEUVRE Jean-Marc, RENARD Jean-Marc, DUFOUR Anthony, RENARD Fabienne, BROQUET Gaëlle, TANTALE Ludovic, STRICANNE Kevin, POTOLO Frédéric, REILLE Laetitia. DUCATILLON Yannick.

**Pouvoirs :** LANCO Patrice donne pouvoir à DUFOUR Anthony, NOIRET Jérôme donne pouvoir à Thierry PREIN.

**Absents excusés :** SLOS Adeline, TONDEUR Pierre-Marie.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 11

Vote :  
Pour : 13  
Contre : 00  
Abstention : 00

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société « les vents du douaisis sas » sise 71 rue Jean Jaurés 62575 Blendecques envisage la construction du parc éolien dit parc éolien de l'Ostrevent sur les communes de Émerchicourt, Monchecourt, Auberchicourt

Le parc éolien sera composé de 6 machines de 150 m de hauteur en bout de pale, 3 éoliennes seront situées sur la commune d'Emerchicourt, 2 sur la commune d'Auberchicourt, et 1 sur la commune de Monchecourt. Le point de livraison de l'énergie se situera sur la commune d'Emerchicourt.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la nécessité de délibérer sur ce projet en informant l'assemblée que les communes d'Auberchicourt, Emerchicourt et Monchecourt ont émis un avis favorable, que la commune de Marcq-en-Ostrevent avait déjà délibéré en date du 13 décembre 2017 par un avis défavorable.

Après concertation, le Conseil Municipal REFUSE, à l'unanimité, le projet de développement éolien de la société « les vents du douaisis sas » sise 71 rue Jean Jaurés 62575 Blendecques.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

**Projet EOLIEN  
"les vents du douaisis S-A-S"**



Date de la Convocation et de l'affichage en Mairie le 03 Novembre 2020.  
Début de séance : 19h00 - Fin de séance : 21h30

RN n° 9

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
VALENCIENNES

COMMUNE DE MARQUETTE EN OSTREVENT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
N° 2020/2190/12

Nombres de membres	15
<u>légaux</u>	
<u>en exercice</u>	15
<u>Présents</u>	17
<u>Procurations</u>	03

Le deux mille vingt, le Jeudi 10 Décembre à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, toute la convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etalent Présents : MM. TONDEUR Jean-Marie, MARECHAL Jean-Maurice, DELLERGHE Marie-Christine, DUBOIS Jean-Yves, JOCHIMSKI Yannick, CARPENTIER Hugues, POULAIN Jean-Paul, WAVRANT Manuelle, MIRESSIE Tric, SCHLAIERT Myriam, JABLONSKI Patryk, MICHEL Cathy, NIVALLE Nathalie, ROBAS Christel, SALVAGE Delphine, BOÉLANGER Clément.

Absents Excusés : POULAIN Pascal donne pouvoir à TONDEUR Jean-Marie.  
LUTIN Laure donne pouvoir à DELLERGHE Marie-Christine  
VAL ANSOMME Christophe.

### PROJET ÉOLIEN D'OSTREVENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique sur la demande présentée par la SAS Les Vents du Douaisis, en vue d'obtenir une autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur les communes d'Auberchicourt, d'Émerchicourt et de Moncheocourt, est ouverte depuis le 18 novembre 2020 et ce, jusqu'au 18 décembre 2020 inclus.

Marquette-en-Ostrevant fait partie des communes d'implantation et de rayon dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée. Aussi, il est possible d'exprimer notre avis sur ce projet et d'en délibérer.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'exprimer leur avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE et vote comme suit :

17 Voix Contre le projet d'implantation d'Éolienne sur les communes d'Auberchicourt, d'Émerchicourt et de Moncheocourt  
1 Voix Pour  
0 Abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean-Marie TONDEUR





Arrondissement de Douai

Envoyé en préfecture le 23/12/2020  
Reçu en préfecture le 23/12/2020  
Affiché le **SLD**  
ID : 059-215903907-20201217-DEL20\_17\_12\_20-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 Décembre 2020 à 19 heures,  
le Conseil Municipal de la Ville de MASNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
Présidence de Monsieur FONTAINE Lionel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2020

Etaient présents : M. FONTAINE Lionel – Mme JOHNSON Claudine – M. BRASSART Daniel – M. OLSZOWSKI Jacques – Mme CARDOT Marie-Line - M. SPECQ Roger – Mme GUESSOUM Dalila – Mme DELSAUT Isabelle – M. LEDOUX Philippe – Mme BRUHIER Armelle – M. MARCINKOWSKI Michel – Mme MATULA Magali – M. BITCH Mustafa – Mme DOURNEL Anaïs – M. MEMBOT Sébastien - Mme REGNIER Jenny – M. MATHON Maxence – Mme TROJANOWICZ Coraline - M. KNOPISCH Daniel - Mme CAUDRELIER Geneviève – Mme GAUTHIEZ Paulette – M. MAZZOLINI Fabrizio – Mme DELVILLE Vanessa

Absents excusés ayant donné procuration :

Pouvoir de Mme FAVA Joëlle à Mme JOHNSON Claudine

Pouvoir de Mme ROUSSEAU Dominique à Mme GAUTHIEZ Paulette

Absents excusés :

Absents : M. MINNENS Régis – M. DELABY Bernard

Secrétaire de séance : M. MAZZOLINI Fabrizio

### DELIBERATION N° 2020 – 17/12 – N° 20

**OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SAS LES VENTS DU DOUAISIS EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES D'AUBERCHICOURT, EMERCHICOURT ET MONCHECOURT**

La SAS « Les Vents du Douaisis », dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BLENDÉCQUES, a déposé un dossier en vue d'obtenir une autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes d'Auberchicourt, Emerchicourt et Monchecourt.

Les procédures intégrées à la demande sont :

- pour les éoliennes terrestres, l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne ;
- l'absence d'opposition intégrée au titre des sites Natura 2000

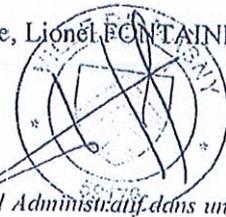
Le Conseil Municipal a été appelé à formuler son avis sur cette demande d'autorisation ; la consultation a donné les résultats suivants :

*1 pour (M. Mazzolini)*

*7 contre (Mme Bruhier – Mme Cardot – Mme Delsaut – Mme Fava – M. Fontaine – Mme Johnson – M. Ledoux)*

*17 abstentions (M. Brassart – M. Olszowski – M. Specq – Mme Guessoum – M. Marcinkowski – Mme Matula – M. Bitch – Mme Dournel – M. Membot – Mme Régnier – M. Mathon – Mme Trojanowicz – M. Knopisch – Mme Caudrelier – Mme Gauthiez – Mme Rousseau – Mme Delville).*

Le Maire, Lionel FONTAINE.



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture le :

Et publication ou notification le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Nombre de Membres  
En exercice : 11  
Présents : 07

Date de la convocation  
6 novembre 2020

Date d'affichage :  
6 novembre 2020

Séance du Jeudi 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le Jeudi 12 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Wavrechain sous Faulx s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LEPRETRE André, Maire à la suite de la convocation qui lui avait été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie selon la Loi.

Présents : Mrs LEPRETRE André, HECQUET Guy, BEROGE David, AUFEVRE Vincent  
BOULET Christian, HERLIN Guillaume, BRILLON Daniel  
Secrétaire de séance : Mr BOULET Christian

**Objet** : Avis sur la demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes d'Auberchicourt, Monchecourt et Émerchicourt présentée par la Société Les Vents du Douaisis.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Préfecture du Nord nous a transmis un arrêté préfectoral en date du portant ouverture d'enquête publique sur l'exploitation d'un parc éolien par la société Les Vents du Douaisis sur le territoire des communes d'Auberchicourt, Monchecourt et Émerchicourt, sur les territoires de la communauté de communes Cœur d'Ostrevent et de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, dans le département du Nord (59).

L'enquête publique a lieu du 18 novembre au 18 décembre 2020.

Elle porte sur la demande d'exploitation d'un parc éolien composé de 6 éoliennes de 3.3 MW de puissance unitaire, pour une hauteur totale de 150 m (diamètre de rotor de 117 m, hauteur de mât de 91,5 m) et de deux postes de livraison d'électricité où sera acheminée l'électricité produite. Le parc devrait produire plus de 58 132 MWh par an et ainsi couvrir l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 21 059 habitants de la région Hauts-de-France.

Il indique que dans le cadre de l'enquête publique, il est nécessaire de recueillir l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal émet un **AVIS DEFAVORABLE** pour les motifs suivants :

- Pollution visuelle : défiguration du paysage rural
- Pollution du sol : par les massifs en bétons
- Risques sur la santé de l'homme et des animaux
- Impacts sur la faune
- Chute de la valeur immobilière

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Commissaire Enquêteur afin d'y être annexée dans le registre d'enquête publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dit,  
Pour Copie Conforme

Le Maire, LEPRETRE André



Acte rendu  
exécutoire  
Après dépôt en  
Sous-préfecture  
le :

Et publication ou  
Notification du :



39

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal du 27 mars 2017**

MUNICIPALITE D'AUBERCHICOURT  
ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
DEPARTEMENT DU NORD

**Délibération N°2017 / 03/ 37**

Le 27 du mois de mars, le conseil municipal de la commune d'Auberschicourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles Grévin, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation : le 20 mars 2017

Etaient présents : Mesdames Leroy, Caron, Bétrancourt, Laudoux, Morel, Lasselin, Thelliez, Richard, Eickmayer, Machut, Boleux.

Messieurs Grevin, Dévenot, Baelus, Szatan, Sarot, Manhab, Roche, ~~Coquelle, Eve, Dessaint,~~  
Jouvenet, Fleury, Surelle.

Etait excusée : Mme Belverge (procuration à Mr Sarot)

Etaient absents : Madame Galland, Monsieur Poulain

SOUS PREFECTURE DE DOUAI
29 MARS 2017
ARRIVEE

**PROJET D' EOLIENNES**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le 7 mars 2017, pour le projet d'éoliennes sur les communes d'Auberschicourt, Emerchicourt, Marcq en Ostrevent, Monchecourt.

Le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale est prévu fin été 2017.

L'instruction durera un an avec l'enquête publique, en 2018.

Le parc serait raccordé et construit en 2020.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable.**

Pour copie certifiée conforme

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

Le Maire, Gilles Grévin



# BORALEX



Mairie de Monchecourt - 30 Juillet 2020  
Romain DUBOIS  
Jarvica ENGUENG

# BORALEX



Mairie de Monchecourt - 30 Juillet 2020  
Romain DUBOIS  
Jarvica ENGUENG



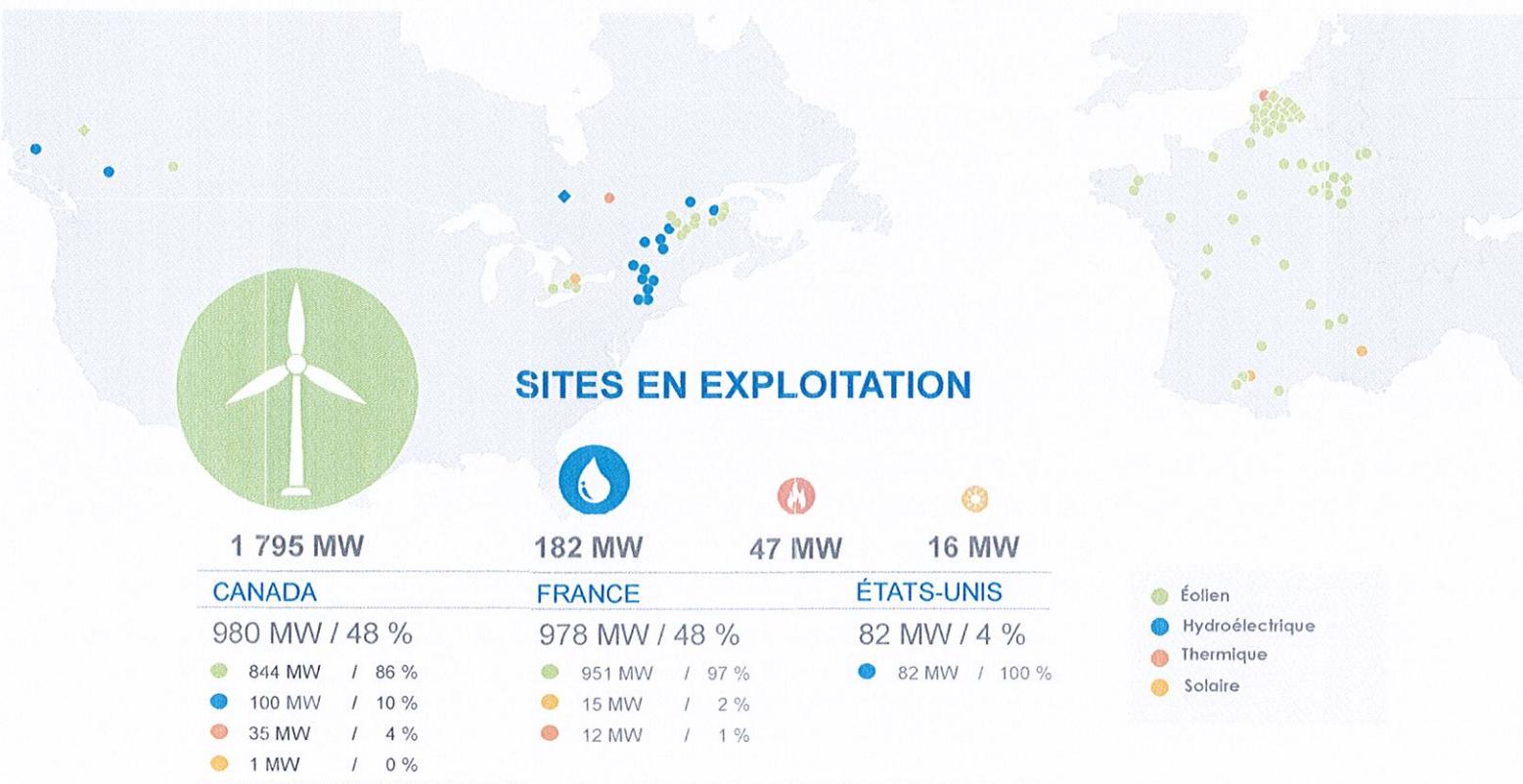
**2 040 MW**  
De puissance installée

**Développement,  
construction  
et exploitation**  
de sites de production d'énergie  
renouvelable



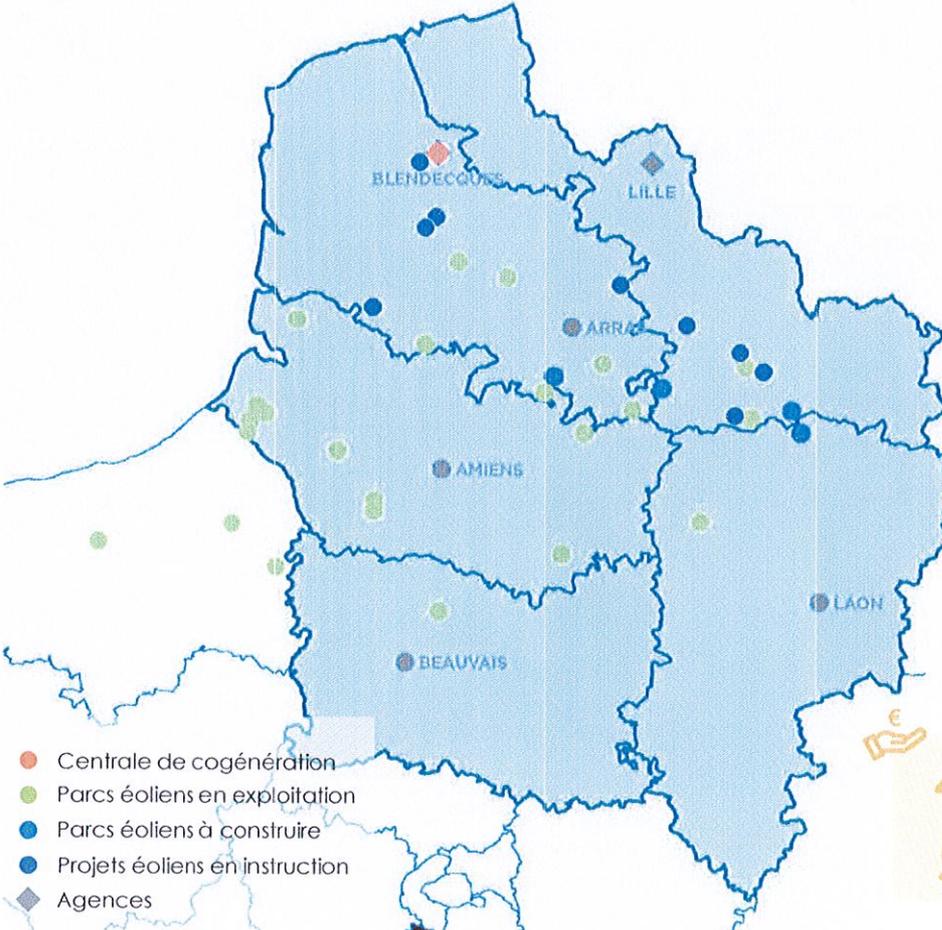
# Boralex dans le monde

Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France





# Acteur majeur de l'éolien en Hauts-de-France



- Centrale de cogénération
- Parcs éoliens en exploitation
- Parcs éoliens à construire
- Projets éoliens en instruction
- ◆ Agences

**2001**  
IMPLANTATION DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

**Début 2020**  
PUISSANCE INSTALLÉE  
**391,5** MW  
Soit la consommation annuelle d'environ 181 750 foyers

**Projection fin 2020**  
PUISSANCE  
INSTALLÉE  
À FIN 2020 **422,5** MW

**4,3** M€/AN EN FISCALITÉ  
Versés aux collectivités locales au titre de :  
la CFE, CVAE, IFRER, et de la taxe foncière.

**500** M€ INVESTIS  
dans la région des Hauts-de-France

Les communes d'implantation et les communes limitrophes aux sites de production d'EnR bénéficient de plusieurs types de redevances économiques. Dans l'ensemble les éoliennes sont soumises au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux et la contribution économique territoriale (qui regroupe la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et la contribution foncière des entreprises).



## Boralex en bref

Plus de **475** employés

---

Équipe **compétente,  
expérimentée et  
dévouée**

---

**30 ans** d'expérience  
dans **l'exploitation  
et le développement**  
de sites énergétiques





## Notre savoir-faire

### Une expertise complète :

- Gisement éolien
- Études naturalistes
- Études sonores
- Études paysagères
- Études techniques

### Un réel accompagnateur :

- Gestion raisonnée d'intégration
- Mesures d'accompagnements
- Interlocuteur unique sur la durée du projet
- Soutien au dynamisme local

Le WWF s'engage  
aux côtés de Boralex

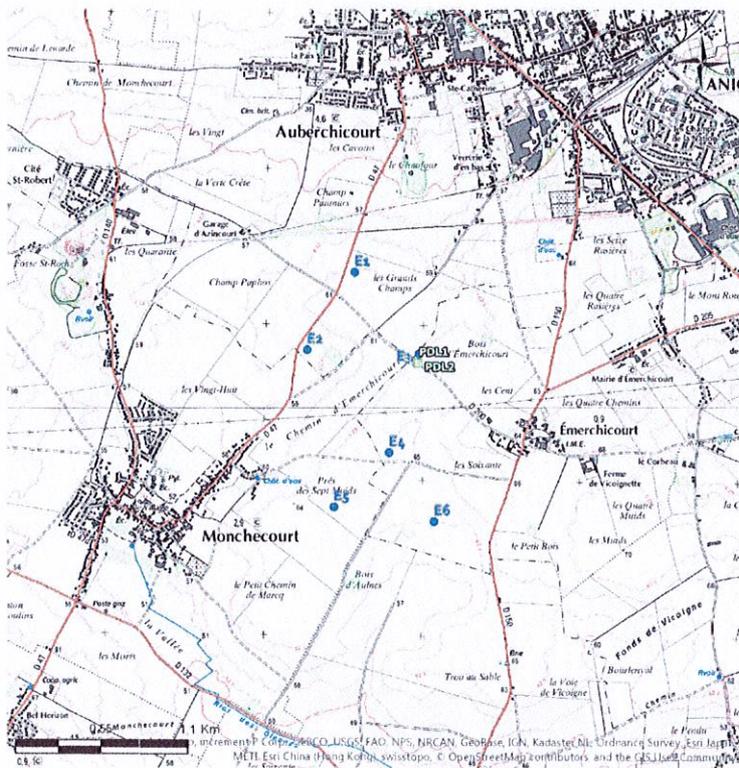


# Projet éolien d'Ostrevent

Etat d'avancement de la  
phase d'instruction



# Projet d'Ostrevent



Projet d'Ostrevent

- Eoliennes projetées
- Poste de livraison

6 éoliennes de 3,3 MW

2 Postes de livraison

**58 GWh/an de production\***

\* Estimation – soit l'équivalent de la consommation de plus de 21 000 habitants

Confidentiel



# Retombées fiscales

⇒ La Contribution Économique Territoriale (CET), 3 volets la composent :

- ✓ *Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)*
  - *100% au bloc communal (Commune + Communauté de Communes)*
- ✓ *Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)*
  - *26,5% au bloc communal, 23,5% au département, 50% à la région*
- ✓ *Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)*
  - *20% à la commune, 50% à l'EPCI, 30% au département*

A NOTER que le montant et la répartition de ces recettes dépend du régime fiscal de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont fait partie la commune et de l'entente entre la commune et la communauté de communes.

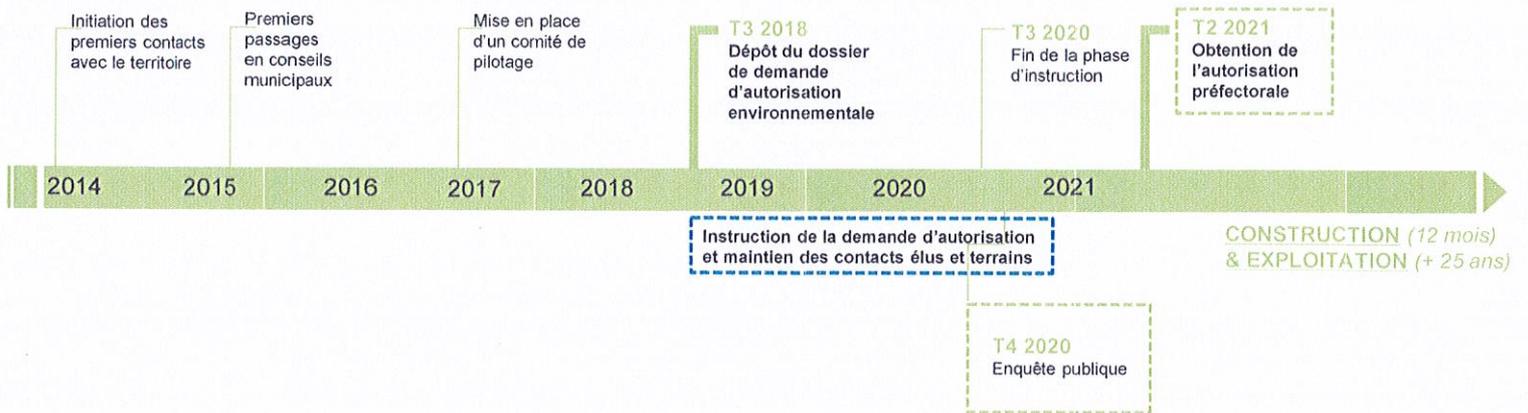
# Retombées fiscales

Il s'agit d'estimations basées sur les formules et taux actuellement en vigueur, et une estimation de la valeur locative d'une éolienne. En effet, la durée des projets éoliens est longue, durant cette période les caractéristiques du projet tout comme les modalités de calcul de la fiscalité peuvent évoluer. De plus, le prix des fondations n'étant pas connu avant la construction du parc et le productible étant variable, la fiscalité est susceptible d'être modifiée tout au long du projet. La réalité finale peut donc être sensiblement différente de la simulation. Les résultats fournis ci-dessous sont donc à apprécier avec prudence.

	Bloc communal			Département	Région	TOTAL
	MONCHECOURT	Autres communes	Intercommunalité			
IFER	5 000 €	10 100 €	37 900 €	45 400 €		98 400 €
TFPB	2 600 €	12 600 €	100 €	12 900 €		28 200 €
CFE	0 €	0 €	13 000 €			13 000 €
CVAE*			5 500 €	4 900 €	10 300 €	20 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 600 €</b>	<b>22 700 €</b>	<b>56 500 €</b>	<b>63 200 €</b>	<b>10 300 €</b>	<b>160 300 €</b>
	<b>86 800 €</b>					
<i>Pourcentage recettes</i>	4,7%	14,2%	35,2%	39,4%	6,4%	100%
	54,1%					



# Planning du projet d'Ostrevent





# Communication

## ⇒ **Distribution de livret d'information pré-enquête publique**

Quel mode de distribution ?

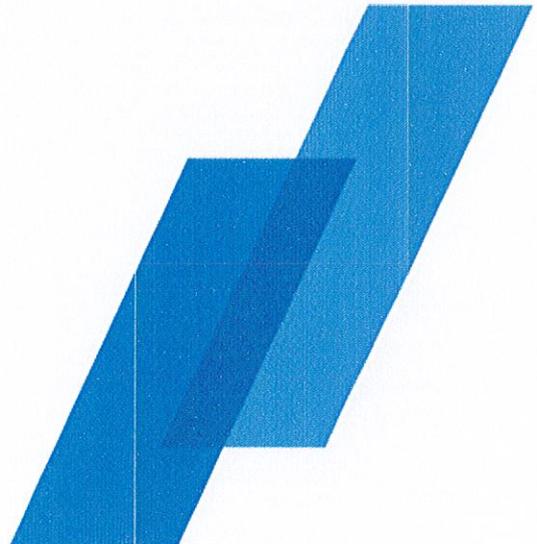
- ✓ Distribution de livret d'information pré-enquête publique à destination de la population,
- ✓ Mise en contact d'une personne chargée de la distribution sur la commune,
- ✓ Mise à disposition des exemplaires en mairie,
- ✓ Bulletin municipal

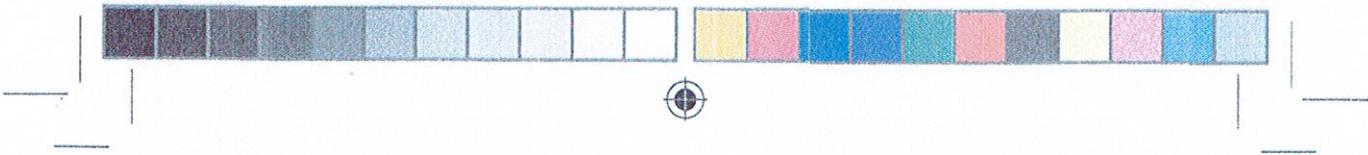
## ⇒ **Vos attentes sur les modes de communication ?**

**BORALEX**



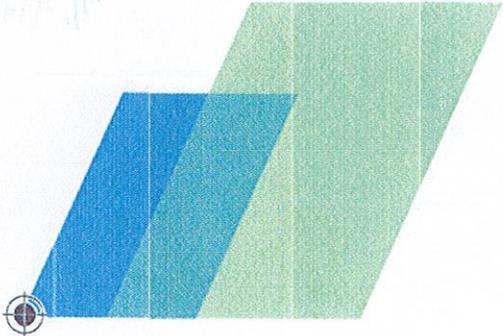
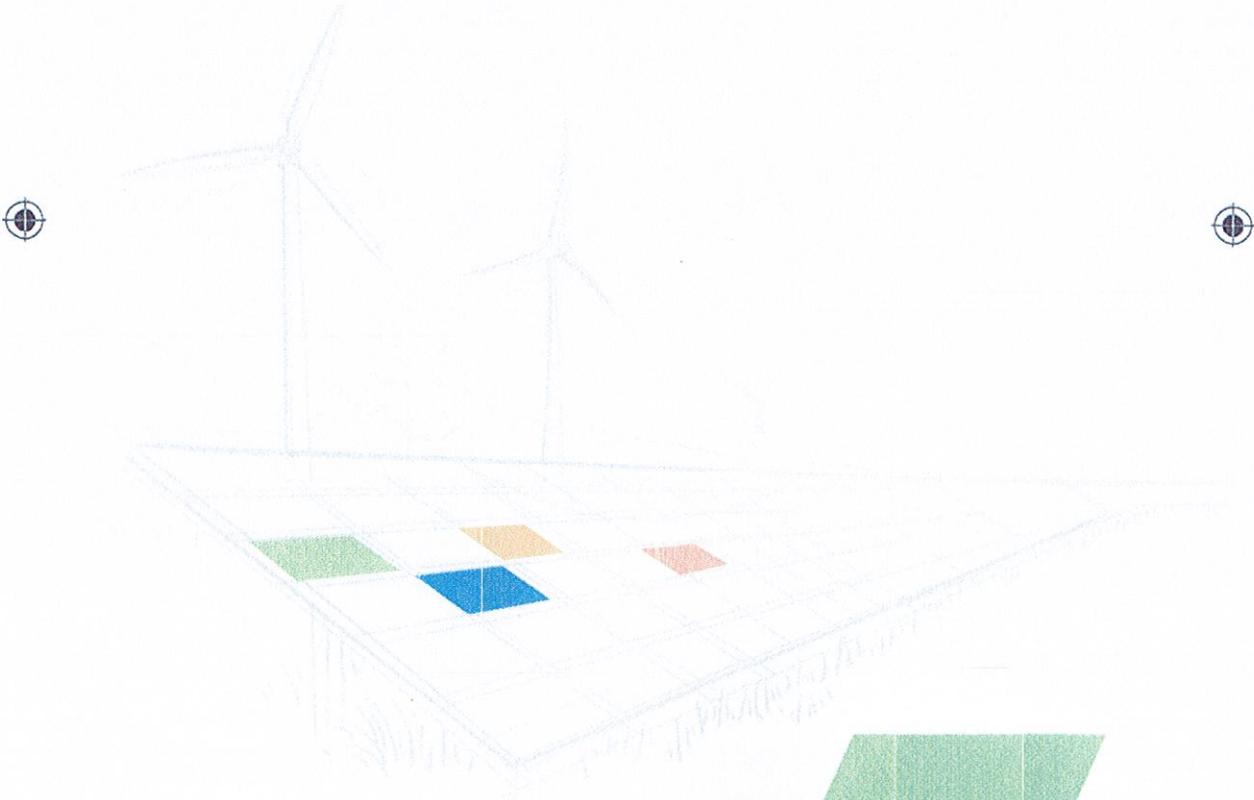
© Boralex Inc  
boralex.com





**BORALEX**

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE  
PROJET ÉOLIEN D'OSTREVENT



## Borex, acteur historique des Hauts-de-France

Nous **développons, construisons et exploitons** des sites de production d'énergie renouvelables dont nous sommes propriétaires à 100%.

### EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Nos équipes comptent **85** salarié(e)s en charge de

-  Développement de projet éolien
-  Construction et exploitation
-  Fonctions supports et administratives

Nous exploitons au 1<sup>er</sup> septembre 2020

 **404,4 MW**  
23 parcs éoliens

 **12 MW**  
1 centrale de cogénération

Puissance installée  
**416,4 MW**



◆ Bureaux ● Parcs éoliens ● Centrale de cogénération

Borex est implantée depuis 2001 dans les Hauts-de-France et plus particulièrement dans l'Audomarois à **Blendecques**, siège social de l'entreprise, à environ 1h30 en voiture des communes d'accueil du futur parc éolien.



## Le projet éolien

Concernant le projet éolien d'Ostrevent, les échanges avec les élus et les critères techniques ont permis d'aboutir à l'implantation finale.

### DÉVELOPPEMENT & CONCEPTION

Initiation des premiers contacts sur le territoire

2014

Premiers passages en conseils municipaux

2015

Lancement des études environnementales, acoustique et paysagères

2016

Mise en place de réunions avec les élus

2017

Installation d'un mât de mesure et définition du projet

2017

Suivi du projet sur le terrain puis, à l'automne 2020, enquête publique.

2018 à 2020

Dépôt de la demande d'autorisation environnementale. Puis, entre 2018 et 2020 instruction de la demande.

2018

03/09/20 Avis de l'autorité environnementale

2020

### DÉMARCHE TERRITORIALE

# Implantation

6↑ de 3,3MW

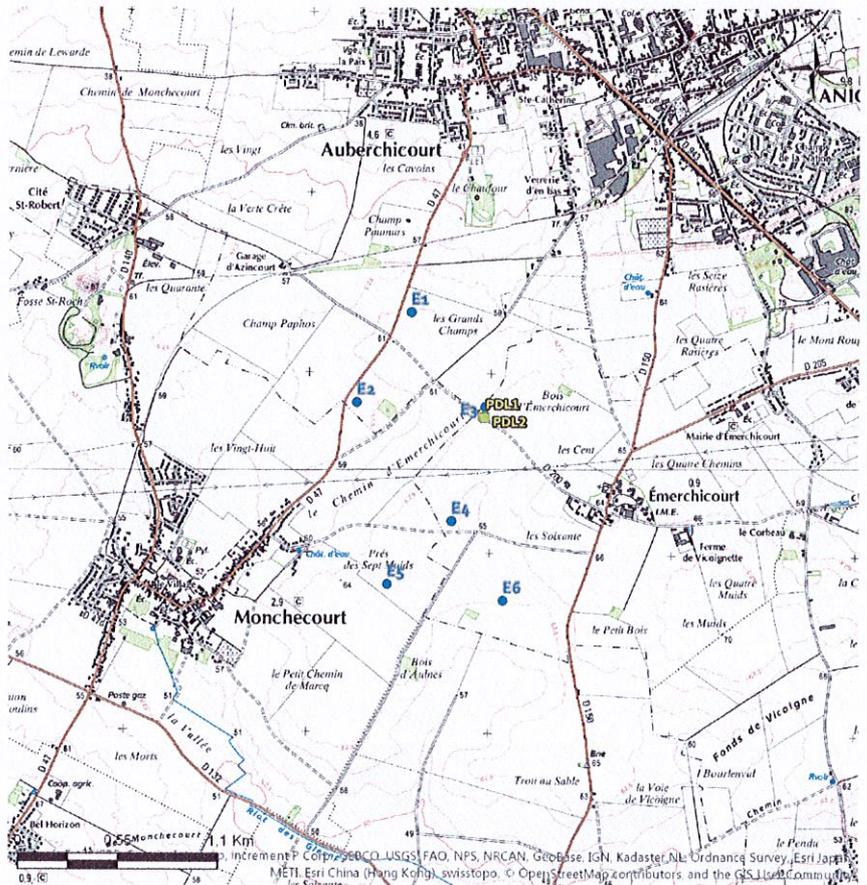
2 POSTES DE LIVRAISON

Estimée à 58 GWh/an de production\*

\*soit l'équivalent de la consommation de plus de 21 000 habitants pour les usages domestiques

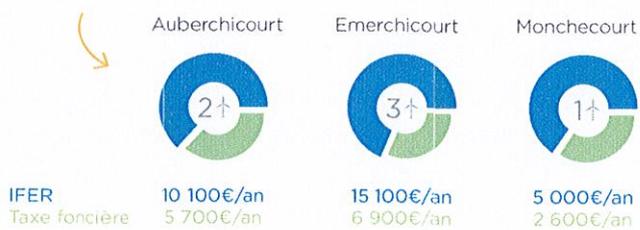
## Projet d'Ostrevent

- Eoliennes projetées
- Poste de livraison



# Retombées économiques

## FISCALITÉ



## MESURES\*

- ✓ Développement des connexions écologiques de la trame verte et bleue à l'échelle locale. Les essences prévues seront adaptées aux conditions locales de sol et de climat.
- ✓ Bourse aux plantes : financement pour la plantation de végétation écran chez les particuliers.
- ✓ Plantation d'alignement d'arbres en sortie de commune vers le projet éolien : accompagner visuellement les usagers en renforçant la présence traditionnelle de haies et d'arbres en couronne autour des villages.
- ✓ Proposition d'embellissements sur la commune de Monchecourt : Travaux d'embellissements de la rue Pierre Bochu avec la mise en place de jardinières.

\*Ce sont des montants minimum prévisionnels susceptibles d'être révisés dans les dernières étapes du projet. Les mesures citées sont favorables aux communes



Parc éolien de Mont-de-Bagny (59)

# L'enquête publique

L'enquête publique est un processus de consultation du public prévu par le code de l'environnement.

Elle permet, en amont de la phase de décision administrative, à la population de formuler des observations sur le projet. Pour ce faire, le dossier de demande d'autorisation environnementale est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique. Le Commissaire enquêteur va ensuite donner un avis motivé à partir des avis et observations recueillis.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est mis à disposition de la population en mairie :

- ✓ Mairie d'Auberchicourt, Hôtel de ville, Place Suzanne Lanoy, 59165 Auberchicourt
- ✓ Mairie d'Emerchicourt, Rue Pablo Picasso, 59580 Emerchicourt
- ✓ Mairie de Monchecourt, Place Maxime Béghin, 59234 Monchecourt

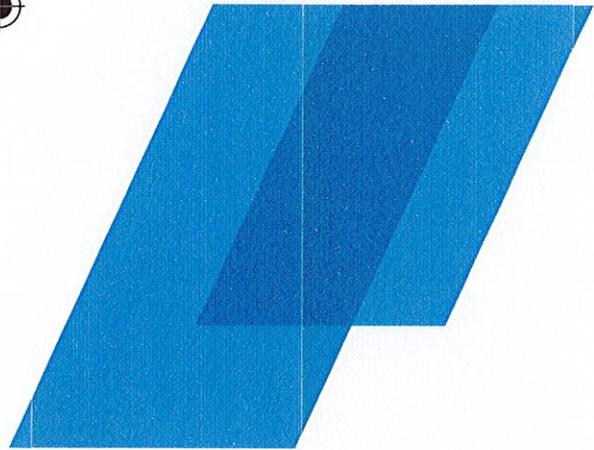
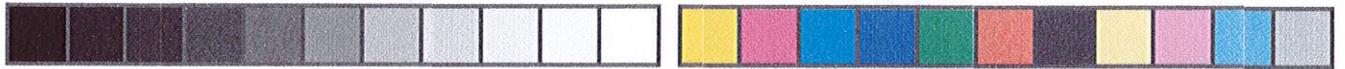
La population formule ses observations sur le projet pendant toute la durée de l'enquête publique

**L'ENQUÊTE  
PUBLIQUE SERA  
OUVERTE DU  
18 NOV AU 18 DÉC  
2020**

et sur internet :

Préfecture du Nord, <https://www.nord.gouv.fr>





# BORALEX



## À VOTRE ÉCOUTE

↳ [jarvica.engueng@boralex.com](mailto:jarvica.engueng@boralex.com)

© Boralex 2020



## Vie municipale

### LE PROJET ÉOLIEN D'OSTREVENT...

En annexe de ce numéro de l'Echo, vous trouverez un dépliant consacré au projet éolien d'Ostrevent. Cette publication de BORALEX, la société qui mène le chantier vous permettra de trouver les réponses à vos questions avant le lancement de l'enquête publique qui va s'étendre du mercredi 18 novembre 9h au vendredi 18 décembre 2020 18h. Un commissaire enquêteur pourra vous accueillir aux horaires ci-dessous. Le reste du temps vous avez la possibilité de venir consulter le dossier en mairie. L'avis du Conseil municipal sera sollicité dans les quinze jours qui suivent la fin de l'enquête.

#### PERMANENCES :

##### MONCHECOURT (MAIRIE)

Mercredi 18 novembre 9h – 12h  
Samedi 12 décembre 9h – 12h  
Vendredi 18 décembre 15h – 18h

##### AUBERCHICOURT

Mardi 24 novembre 9h – 12h  
Mercredi 2 décembre 15h – 18h

##### EMERCHICOURT

Vendredi 27 novembre 9h – 12h  
Samedi 5 décembre 8h30 – 11h30

### MASQUES CCCO...

Dans ce contexte de crise sanitaire, la commune de Monchecourt a souhaité se positionner afin d'obtenir gratuitement des masques « COVID », fabriqués dans le cadre du chantier d'insertion mené par le Centre de formation d'Auberchicourt. 2500 masques réutilisables et aux normes AFNOR ont donc été remis officiellement en Mairie le lundi 19 octobre par Frédéric DELANNOY, président de Cœur d'Ostrevent. Les élus tiendront des permanences en mairie (voir ci-dessous) afin de les distribuer:

Jeudi 12 novembre de 13h30 à 16h30  
Vendredi 13 novembre de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30  
Samedi 14 novembre de 9h à 12h  
Lundi 16 novembre de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30  
Mardi 17 novembre de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

**APPORTEZ VOTRE LIVRET DE FAMILLE**



### PERMANENCES...EN MAIRIE...

M. Charles BEAUCHAMP, Conseiller Départemental

Pas de permanence en novembre

Prochaine permanence :

**MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2020**

**de 18h à 19h en mairie**

Mme Nathalie SOUC

(relais assistantes maternelles)

**MARDIS 10, 17, 24 NOVEMBRE 2020 de 8h30 à 12h**

**VENDREDIS 06, 20 NOVEMBRE 2020 de 15h à 17h30**

**en mairie**

## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE...

La cérémonie de commémoration du 11 novembre, aura lieu au monument aux Morts, en comité restreint, dans les limites autorisées par les consignes sanitaires.

## Infos diverses

### VOS AMIS LES BÊTES....

#### Maltraitance d'un animal...

Un habitant de la Cité St Robert, est venu signaler en mairie qu'il avait retrouvé son chat blessé dans un piège déposé par une personne mal intentionnée (voir photo ci contre). Il a également déposé une plainte à la gendarmerie (enquête en cours).



Pour information, la personne qui exerce, publiquement ou non, des sévices graves, ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, encourt 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

#### Comment éviter une divagation trop importante des chats et leur reproduction massive non contrôlée?

C'est certes difficile d'empêcher votre chat de sortir à l'extérieur de votre propriété mais, le mécontentement du voisinage qui constate des déjections et des dégâts dans son jardin est également légitime.

Faire identifier son chien ou son chat (le faire pucer) et avoir recours à la stérilisation sont des solutions efficaces.

#### Faire stériliser son chat : pourquoi et comment?

Faire stériliser votre chat(te) vous permet, d'une part de supprimer les désagréments liés aux chaleurs, de limiter les fugues du chat en le rendant plus casanier et préserve sa santé. Votre vétérinaire vous présentera les différentes techniques.

La stérilisation permet également d'éviter la prolifération de chats et une surpopulation.



## Vie des associations

### LA SECTION MARCHÉ...EN NOVEMBRE ET DÉCEMBRE...

#### Dimanche 1er novembre pas de marche

Dimanche 8 novembre RDV 8h45 départ 9h de la cité  
Dimanche 15 novembre RDV 8h45 départ 9h de l'église  
Dimanche 23 novembre RDV 8h45 départ 9h de la cité  
Dimanche 30 novembre RDV 8h45 départ 9h de l'église



Dimanche 6 décembre RDV 8h45 départ 9h de l'église  
Dimanche 13 décembre RDV 8h45 départ 9h de la cité  
Dimanche 20 décembre RDV 8h45 départ 9h de l'église  
Dimanche 27 décembre RDV 8h45 départ 9h de la cité

Les lieux n'ont pas été communiqués

### LES RESTOS DU COEUR...INSCRIPTIONS...

Pour la campagne d'hiver 2020-2021, les inscriptions auront lieu le :  
**VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020 de 9h à 12h**  
137, rue Pierre Bochu, 59234 Monchecourt

**ATTENTION!!! PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**



#### DOCUMENTS À PRÉSENTER :

- Dernier avis CAF
- Toute ressources disponibles
- Quittance de loyer
- Livret de famille

Pout tout renseignement : 06 33 83 50 14

Directeur de la publication : Jean SAVARY, Maire  
Directrice de l'équipe de rédaction : Marie-Christine PHILIPPE  
L'équipe de rédaction : la Commission d'Information  
Impression : TS Marketing -Aniche  
Conception et réalisation : Michael COPIN et MC PHILIPPE  
Tirage en 1100 exemplaires  
Mai 2014—Dépôt légal par l'imprimeur

Retrouvez plus d'infos, de photos, de vidéos et les échos précédents sur notre site :

[www.monchecourt.fr](http://www.monchecourt.fr)

consultez aussi notre page Facebook :

[ville de Monchecourt](#)

Retrouvez en direct toutes les Informations grâce à l'application :

[Panneau pocket](#)

**Annexe n° 21**

Hubert DERIEUX  
Commissaire enquêteur

Monsieur le Préfet  
Préfecture du Nord  
Bureau des Installations classés  
pour la protection de  
l'environnement  
12 rue Jean Sans Peur  
59 039 LILLE

Cambrai, le 28 décembre 2020

OBJET : Demande de report de délai de remise du rapport d'enquête publique

REFERENCES : - Code de l'environnement – articles L123-15 et R 123-19

- Votre arrêté en date du 16 octobre 2020 – Chapitre 4 deuxième alinéa

Projet éolien d'Ostrevent sur les communes de  
Monchecourt, Auberchicourt et Emerchicourt.

Monsieur le Préfet,

L'enquête publique unique relative à la demande présentée par la Société Les Vents du Douaisis en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur les communes d'Auberchicourt, Monchecourt et Emerchicourt s'est terminée le 18 décembre 2020 avec une participation relativement importante du public à la fois en communes et sur le registre dématérialisé.

Les opérations de remise du procès-verbal de synthèse et la réponse du responsable du projet sous forme de mémoire en réponse sont normalement à réaliser pendant les fêtes de fin d'année.

En respect des délais réglementaires, le procès-verbal de synthèse est à remettre dans les huit jours soit le 26 décembre 2020 (samedi lendemain de Noël), le mémoire en réponse doit être fourni au commissaire enquêteur dans un délai de 15 jours soit le dimanche 10 janvier 2021, ce qui ne laisse au responsable du projet que 5 jours (du 4 au 8 janvier) pour établir son mémoire en réponse.

Ce mémoire en réponse me parviendra avec un certain décalage, en conséquence afin de me permettre de rédiger sereinement mon rapport et ses conclusions motivées, pour les raisons exposées ci-dessus, et conformément aux articles L 123-5 et R 123-19 du Code de l'environnement, j'ai donc l'honneur, monsieur le Préfet, de solliciter un report du délai de remise de mon rapport.

Je mettrai tout en œuvre pour vous remettre le rapport et les conclusions motivées pour le vendredi 29 janvier 2021.

Veuillez agréer, monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Hubert Derieux

*bon pour accord*  
Charlotte MOYEU, Soralex

Copie à Monsieur le Président de tribunal administratif de Lille.

*Derieux*

Monsieur Hubert DERIEUX  
29 Boulevard de la Liberté  
Résidence Belfort  
59400 CAMBRAI

Le 29 janvier 2021

**Dossier déposé à la Préfecture  
du Nord  
contre décharge**

Préfecture du Nord  
Bureau des Installations Classées  
12 rue Jean Sans Peur  
59039 Lille

**Objet** : Enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation pour l'exploitation d'un projet éolien d'Ostrevent de six aérogénérateurs sur le territoire des communes d'Auberchicourt, Monchecourt et Emerchicourt. (Dossier E20 00077/59).

**Enquête du 18 novembre au 18 décembre 2020**

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver ci-joint :

**Sur support papier :**

- Un exemplaire du **rapport d'enquête** et les annexes
- Un exemplaire des **conclusions et avis**,
- **Les pièces complémentaires au rapport**
  - o Procès-verbal de synthèse
  - o Mémoire en réponse du pétitionnaire
  - o Copie des contributions
  - o Constats d'huissier
- Les trois registres d'enquête et les originaux des observations annexées.

**Une clé USB comportant :**

Les fichiers correspondant aux pièces ci-dessus

**Les 3 dossiers mis à l'enquête dans les communes**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de toute ma considération.

Pour la Préfecture,

Hubert DERIEUX  
Commissaire enquêteur,



Monsieur Hubert DERIEUX  
29 Boulevard de la Liberté  
Résidence Belfort  
59400 CAMBRAI

Le 29 janvier 2021

**Monsieur le Président  
du Tribunal Administratif**  
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire  
CS 62039  
**59014 LILLE CEDEX**

**Dossier déposé au Tribunal Administratif**

Le 29 janvier 2021

**Objet : Enquête publique du 18 novembre au 18 décembre 2020 relative à la demande d'autorisation pour l'exploitation d'un projet éolien d'Ostrevent de six aérogénérateurs sur le territoire des communes d'Auberchicourt, Monchecourt et Emerchicourt.**

**Référence : Ordonnance du Tribunal Administratif N° E2000077/59 du 28 septembre 2020  
Arrêté du Monsieur le préfet des Hauts de France du 16 octobre 2020**

**Pièces jointes :**

- **Copie de l'accusé de réception de la préfecture des documents remis ce 29 janvier 2021.**

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint :

- Copies sur papier du rapport, des conclusions et des annexes de l'enquête publique remis en préfecture ce jour.
- Ma demande d'indemnisation, la déclaration sur l'honneur et la fiche de renseignement.
- Je vous communique le numéro de sécurité sociale :
  - Hubert DERIEUX : 1 44 03 59 035 004 40

Veillez d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Pour le Tribunal Administratif

Hubert DERIEUX

